



SocramBanque

2019 RAPPORT ANNUEL





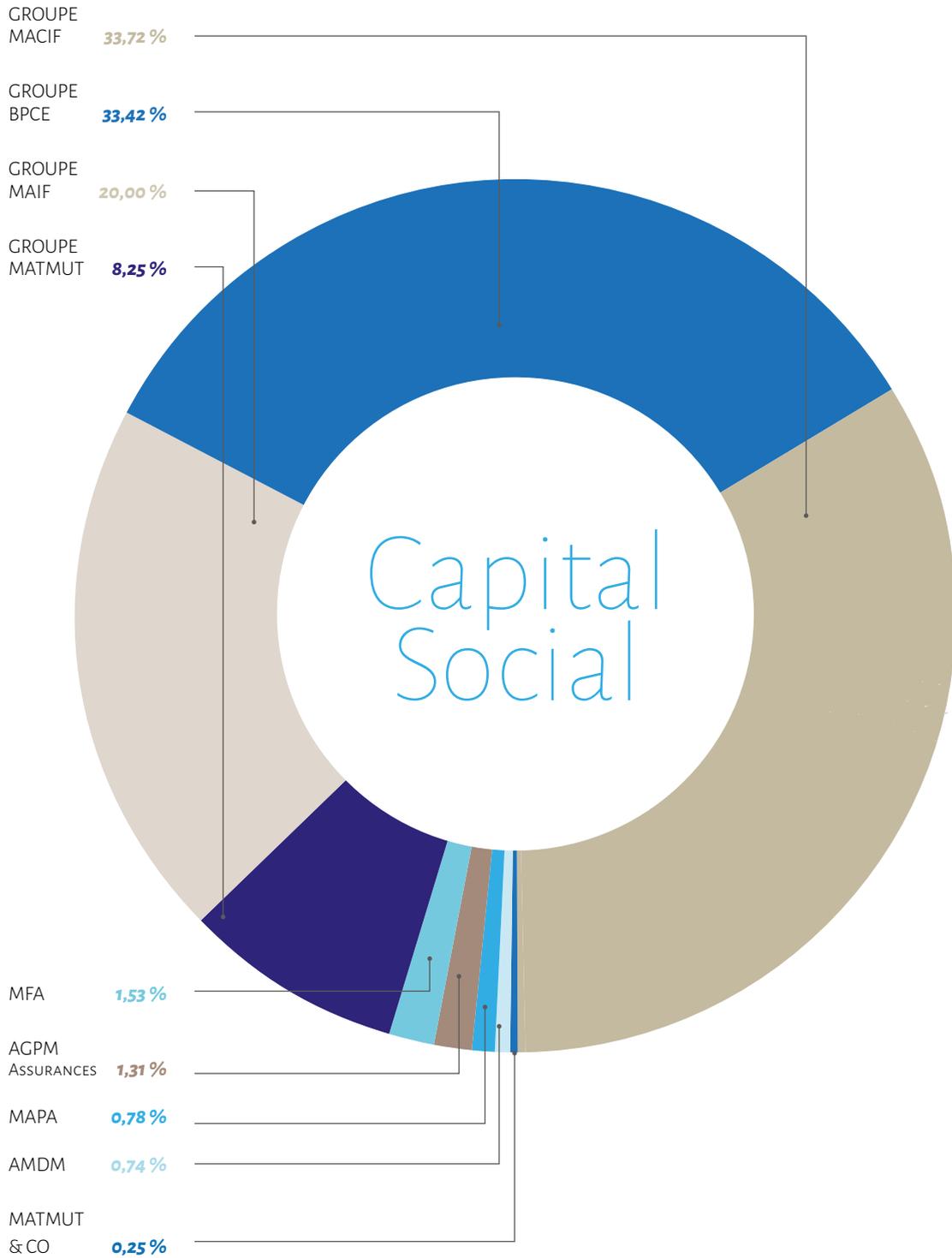


# Sommaire



SOCRAM BANQUE	4
CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
DIRECTION	8
RAPPORT DE GESTION	10
RÉSULTATS FINANCIERS	25
RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	26
BILAN CONSOLIDÉ	32
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	35
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	36
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	60
RÉSOLUTIONS	64

# Socram Banque





## Actionnaires

	Nombre d'actions détenues
GROUPE MACIF	1 180 107
GROUPE BPCE	1 169 700
GROUPE MAIF	700 004
GROUPE MATMUT	288 750
MFA	53 633
AGPM ASSURANCES	45 693
MAPA	27 328
AMDM	26 024
MATMUT & CO	8 750
AUTRES	11
<b>Total</b>	<b>3 500 000</b>

# Conseil d'administration

au 1<sup>er</sup> janvier 2020



## PRÉSIDENT D'HONNEUR

Jean SIMONNET

## ADMINISTRATEURS

Pascal MICHARD

Président du Conseil d'administration

### • GROUPE MACIF

**Mutuelle Assurance des Commerçants et Industriels de France**

Représentée par Adrien COURET, Directeur Général Délégué des Métiers Assurances de personnes, Macif

**Odile EZERZER**

Directrice Générale, Mutavie

**René VALLADON**

Administrateur Macif

### • GROUPE BPCE

**BPCE**

Représentée par Thierry MIRANDE, Directeur Assurance des Emprunteurs, Natixis

**Daniel SPITEZKI**

Directeur Contrôle de Gestion Stratégie Groupe, Groupe BPCE

### • GROUPE MAIF

**Mutuelle d'Assurance des Instituteurs de France**

Représentée par Arnaud COURDESSES, Administrateur, Maif

**Eric BERTHOUX**

Directeur Général Adjoint en charge de la Direction Administratif, Finance et Services, Maif

**Hélène N'DIAYE**

Directrice Générale Adjointe en charge de la Direction Assurances de Personnes, DATA et Actuariat Produit

### • GROUPE MATMUT

**Mutuelle Assurance des Travailleurs Mutualistes**

Représentée par Stéphane MULLER, Directeur Général Adjoint Pilotage Economique et Financier, Matmut

**Matmut & Co**

Représentée par Tristan de LA FONCHAIS, Directeur Général Adjoint, Matmut & Co

### • MFA

**Mutuelle Fraternelle d'Assurances**

Représentée par Vincent BOYER, Président-Directeur Général, MFA

### • AGPM ASSURANCES

**Assurance Générale de Prévoyance Militaire**

Représentée par Fabrice BLONDEL, Responsable du service budget, suivi et animation des partenariats, AGPM

### • MAPA

**Mutuelle d'Assurance des Professions Alimentaires**

Représentée par Vincent LOIZEIL, Directeur Général, MAPA

### • AMDM

**Assurance Mutuelle des Motards**

Représentée par Patrick JACQUOT, Président-Directeur Général, AMDM

## CENSEURS

**Dominique MAHÉ**

Président du Conseil d'administration, Maif

**Nicolas GOMART**

Directeur Général, Matmut

## COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES**

**Daniel SPITEZKI**

Président

**Odile EZERZER**

**Eric BERTHOUX**

**Stéphane MULLER**

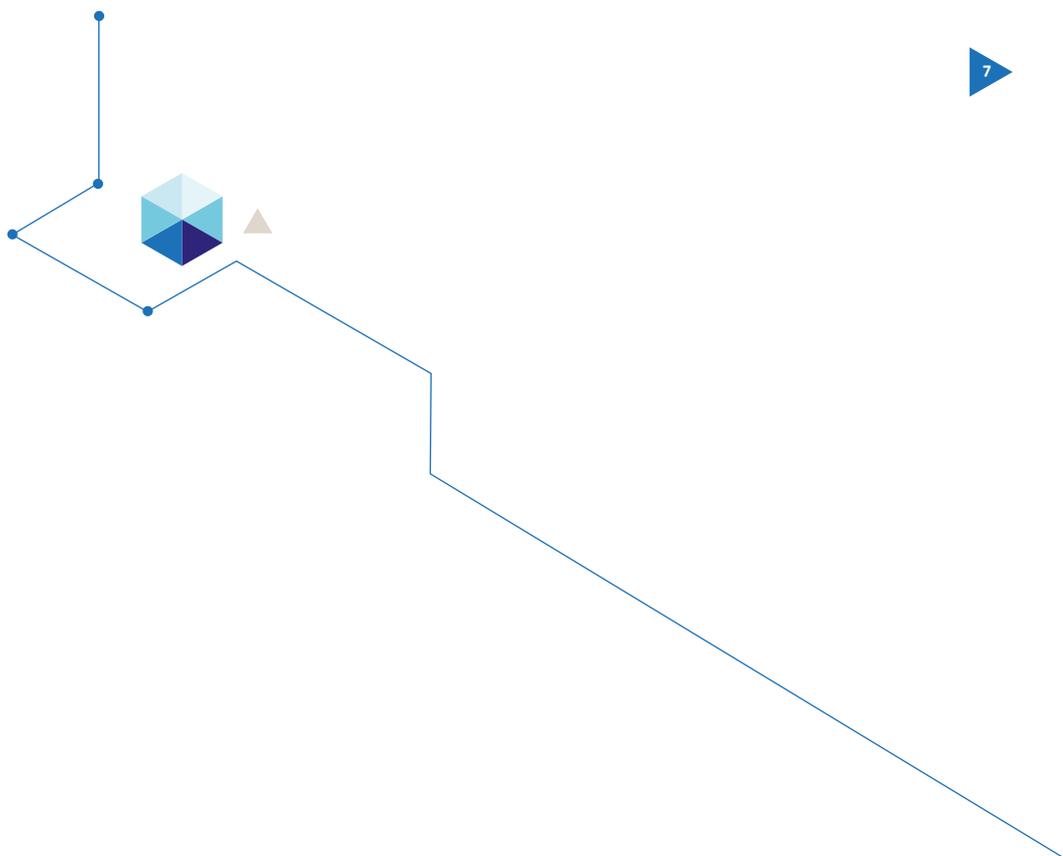
- **COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS**

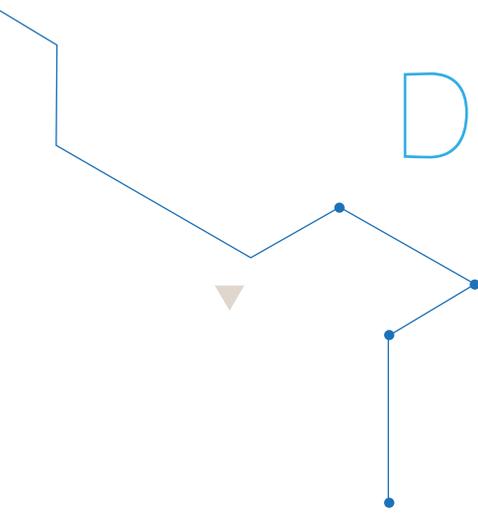
**Dominique MAHÉ**

Président

**Patrick JACQUOT**

**René VALLADON**





# Direction

au 1<sup>er</sup> janvier 2020



## DIRIGEANTS EFFECTIFS

*au sens de l'article L511-13 du Code Monétaire et Financier*

**Jean-Philippe LABONDE**

Directeur Général

**Jean-Paul MÉNAGÉ**

Directeur Général Délégué

## COMITÉ DE DIRECTION

**Jean-Philippe LABONDE**

Directeur Général

**Jean-Paul MÉNAGÉ**

Directeur Général Délégué

**Jean-Marcel CHESNEAU**

Directeur Opérations

**Nadège DUPRIEZ-BENTO**

Directrice Contrôle Périodique

**Marie-Bénédicte JAMME-FEULVARCH**

Directrice Affaires Juridiques et Ressources Humaines

**Thierry JOLLIVET**

Directeur Finance, Comptabilité et Pilotage Économique

**Olivier JULÉ**

Directeur Relations Clients et Développement

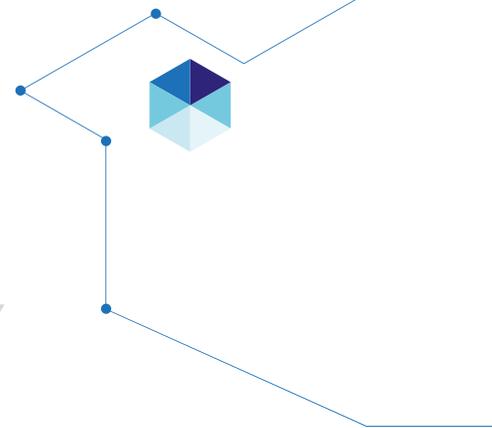
**Rodolphe MARCEAU**

Directeur Département Support et Exploitation Bancaire

**Yann MARCHAND**

Directeur Risques et Conformité

# Données clés



	2019	2018
Dossiers de crédits réalisés dans l'année	62 661	64 539
Comptes à vue ouverts dans l'année	18 554	22 259
Livrets bancaires ouverts dans l'année	15 712	17 426
Clients	487 835	513 561
Crédits en portefeuille	209 661	224 941
Comptes à vue en portefeuille	122 772	122 050
Livrets bancaires en portefeuille	114 057	107 122
Encours comptes à vue et livrets bancaires	980 M€	926 M€
Encours de prêts non échus	1 288 M€	1 397 M€
Opérations bancaires	37 097 722	34 540 114
PNB consolidé	54 M€	54,7 M€
Résultat net consolidé	5,6 M€	7 M€



# Rapport de Gestion

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions de la loi et à l'article 32 des statuts de notre Société, pour vous rendre compte des opérations réalisées au cours de l'exercice 2019 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2019. Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Nous vous présentons ci-dessous le rapport de gestion commun aux comptes sociaux et aux comptes consolidés.

## ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

### ● CONTEXTE ÉCONOMIQUE

La croissance de l'économie française a poursuivi sa décélération en 2019 en s'établissant à +1,2 % contre 1,7 % en 2018.

Si la consommation des ménages et l'investissement sont en progression sur l'ensemble de l'année, la contribution du commerce extérieur à la croissance enregistre un net recul et est devenue négative.

En glissement annuel, les prix à la consommation ont augmenté de 1,5 % en raison notamment du rebond des prix de l'énergie. Le reflux du chômage s'est confirmé en 2019, le taux de chômage s'établissant à 8,1 % de la population active, en recul de 0,7 point par rapport à l'exercice précédent.

La politique monétaire de la BCE a donné lieu à une nouvelle salve de mesures accommodantes avec la reprise des achats d'actifs et la baisse de son taux de dépôt à -0,5 %. Cette perspective de taux d'intérêt durablement bas pèse sur la santé financière des banques et des compagnies d'assurance.

Le financement par crédit classique de l'équipement

des particuliers est en légère progression sur 2019 avec des évolutions contrastées selon le secteur : les financements par crédit classique des véhicules neufs sont en repli alors que ceux des véhicules d'occasion sont en nette progression. En termes d'immatriculations de voitures particulières, le marché français est en hausse de 1,9 % pour les véhicules neufs et de 2,8 % pour les véhicules d'occasion.

### ● ACTIVITÉ DE SOCRAM BANQUE

Confrontée à la poursuite de l'érosion des ventes par les réseaux physiques, Socram Banque a enregistré des résultats commerciaux en repli :

- ▶ la production annuelle de crédits à la consommation s'établit à 62 661 dossiers en repli de 2,9 % par rapport à l'année précédente,
- ▶ l'activité Epargne bancaire a enregistré l'ouverture de 15 712 livrets en 2019, en baisse de 9,8 % par rapport à 2018,
- ▶ les résultats de l'activité Comptes à vue ont pâti sur le second semestre des impacts des réflexions



qui ont entourées cette activité. Ils s'établissent sur l'année à 18 554 ouvertures, en recul de 16,5 % par rapport à l'exercice antérieur.

#### FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

En réponse à la baisse des volumes de vente constatée dans les réseaux physiques, une accélération a été donnée aux projets visant à digitaliser les processus de souscription.

C'est ainsi qu'au cours de l'exercice :

- ▶ un nouveau parcours de souscription 100 % digital pour le crédit a été déployé sur la plateforme internet de Macif,
- ▶ la souscription 100 % digitale d'un livret d'épargne solidaire a été mise en marché par Macif,
- ▶ des développements informatiques ont été engagés pour livrer un processus d'octroi de crédit 100 % digital pour Maif et Matmut en 2020.

Un nouveau protocole de soutien des actionnaires en cas de crise de liquidité, d'un montant de 150 millions d'euros, a pris effet au 1<sup>er</sup> avril 2019 pour une durée de trois ans.

Il est à noter qu'un projet de cession de l'entreprise à un partenaire bancaire externe a été présenté en 2019, puis annulé suite au retrait du partenaire pressenti.

Lors du Conseil d'administration du 12 décembre 2019, les actionnaires de Socram Banque ont présenté leur intention stratégique de recentrer l'activité de Socram Banque sur les activités de crédit à la consommation et d'épargne bancaire. Le Conseil d'administration a demandé à la Direction Générale de produire au cours de l'exercice 2020 une étude d'impact des intentions stratégiques.

Aucune modification de l'organisation économique ou juridique au sens de l'article L225-105 alinéa 5 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Aucune augmentation de capital n'a été réalisée au cours de l'exercice 2019.

#### L'ACTIVITÉ CRÉDIT

Le financement d'automobiles neuves par les établissements spécialisés mesuré par l'ASF [Association française des Sociétés Financières] est en recul en 2019 par rapport à 2018 pour les crédits affectés (-4,0 %). Les crédits affectés au financement de véhicules d'occasion progressent de 7,9 % sur un an.

Pour sa part, la production de Socram Banque a reculé de 2,2 % en termes de fonds mis à disposition qui ressortent à 574 M€.

#### Production par Mutuelles

MACIF (avec 64,95 % du nombre de dossiers de crédits octroyés) ainsi que MATMUT (17,9 %) et MAIF (15,9 %) ont apporté l'essentiel de la production des crédits de Socram Banque.

Production de crédits	Nombre de prêts		Fonds mis à disposition (en K€)	
	2019	2018	2019	2018
MACIF (Groupe)	40 700	41 221	349 293	353 241
MAIF (Groupe)	9 945	10 486	105 975	110 523
MATMUT (Groupe)	11 243	11 878	110 273	113 642
MFA Assurances	62	72	1 280	1 379
AGPM Assurances	334	399	3 639	4 010
MAPA Assurances	267	353	2 573	3 284
AMDM Assurances	101	121	786	871
Socram Banque	9	9	93	121
<b>Total</b>	<b>62 661</b>	<b>64 539</b>	<b>573 913</b>	<b>587 070</b>

### Répartition par nature de biens

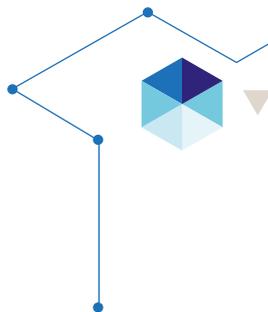
L'activité de crédit à la consommation de Socram Banque est restée principalement consacrée au financement de l'acquisition de véhicules et représente 90,9 % des fonds mis à disposition sur l'année.

Production de crédits	2019		2018	
	en K€	en %	en K€	en %
Véhicules neufs	117 517	20,48 %	140 735	23,97 %
Véhicules d'occasion	344 682	60,06 %	334 412	56,96 %
Véhicules deux-roues à moteur	19 717	3,44 %	17 605	3,00 %
Véhicules de loisirs & bateaux	40 019	6,97 %	41 107	7,00 %
Travaux	26 920	4,69 %	27 950	4,76 %
Prêts personnels & prêts projets	23 190	4,04 %	23 249	3,96 %
Divers (permis 1 €)	1 867	0,33 %	2 012	0,34 %
<b>Total</b>	<b>573 913</b>		<b>587 070</b>	

### Encours

Socram Banque comptait à la clôture de l'exercice, 209 661 crédits en cours non échu pour un montant de 1 287 535 K€, soit un recul en montant de 7,81 % par rapport à 2018.

Encours de crédits	2019		2018	
	en K€	en %	en K€	en %
Véhicules neufs	303 013	23,53 %	362 606	25,96 %
Véhicules d'occasion	702 945	54,60 %	739 739	52,97 %
Véhicules deux-roues à moteur	33 087	2,57 %	33 455	2,40 %
Véhicules de loisirs & bateaux	140 801	10,94 %	150 480	10,77 %
Travaux	69 827	5,42 %	72 951	5,22 %
Prêts personnels & prêts projets	34 486	2,68 %	33 253	2,38 %
Divers (dont permis 1€)	3 376	0,26 %	4 152	0,30 %
<b>Total</b>	<b>1 287 535</b>		<b>1 396 636</b>	



## LES ACTIVITÉS COMPTES À VUE ET ÉPARGNE BANCAIRE

L'activité Comptes à vue a diminué au cours de l'exercice 2019 avec l'ouverture de 18 554 comptes à vue (-16,5 %). De son côté, l'activité Épargne bancaire est en recul de 9,8 %.

À la clôture de l'exercice, le portefeuille comprend au total 236 829 comptes ou livrets, en progression de 3,3 %, pour un encours fin d'exercice en date valeur de 980 millions d'euros.

Nombre d'ouvertures	2019	2018
Comptes à vue Macif	18 554	22 259
Livrets et comptes d'épargne Macif	12 708	13 093
Livrets et comptes d'épargne Maif	2 221	2 399
Livrets et comptes d'épargne Matmut	783	1 934
<b>Total</b>	<b>34 266</b>	<b>39 685</b>

Portefeuille à fin d'exercice	2019	2018
Comptes à vue Macif	122 772	122 050
Livrets et comptes d'épargne Macif	72 639	66 307
Livrets et comptes d'épargne Maif	30 487	29 931
Livrets et comptes d'épargne Matmut	10 931	10 884
<b>Total</b>	<b>236 829</b>	<b>229 172</b>

Solde fin de mois fin d'exercice (K€)	2019	2018
Comptes à vue Macif	375 652	355 283
Livrets et comptes d'épargne Macif	320 850	287 741
Livrets et comptes d'épargne Maif	153 830	141 271
Livrets et comptes d'épargne Matmut	129 696	142 102
<b>Total</b>	<b>980 027</b>	<b>926 398</b>



## LA POLITIQUE FINANCIÈRE ET LE REFINANCEMENT

La gestion financière de Socram Banque a pour objectif principal de contribuer à assurer l'équilibre financier de l'entreprise en combinant les meilleures sources de financements aux meilleures conditions avec les dispositifs de sécurité, de solvabilité et de rentabilité.

Elle est déterminée en fonction de l'évolution de la structure de son bilan, caractérisée par une réduction progressive de l'écart entre les emplois clientèles et les ressources clientèles (progression des dépôts des comptes à vue et des livrets d'épargne bancaire conservés au bilan).

Les refinancements levés sur les marchés proviennent :

- D'une opération de titrisation réalisée en octobre 2017 pour un montant de 450 millions d'euros, rechargeable sur douze mois.
- De l'émission de titres de taux de marchés dans le cadre du programme de titres négociables à court ou moyen terme.

L'opération de titrisation initiée en 2015 (FCT Titrisocram 2015) a été dissoute en novembre 2019 à l'initiative de Socram Banque. Les créances résiduelles du fonds ont été rachetées pour un total de 49 M€ et les parts subordonnées détenues par la banque ont été remboursées à la valeur nominale, soit 27 M€. L'impact sur le résultat de 2019 est de -0,6 M€.

Au 31 décembre 2019, la structure de refinancement est la suivante :

Refinancement	2019 en K€	2019 en %
Fonds propres	225 751	16,27 %
Fonds de garantie	57 400	4,14 %
Collecte bancaire	758 527	54,66 %
Titres de taux de marché	135 000	9,73 %
Titrisation	211 156	15,21 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 387 833</b>	<b>100 %</b>

## LA POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

### ● LE CADRE DU CONTRÔLE INTERNE

Socram Banque a mis en œuvre son dispositif de contrôle interne pour répondre aux exigences de la réglementation bancaire, et notamment à l'arrêté du 3 novembre 2014.

Ce dispositif, piloté par les instances dirigeantes et intégré aux processus opérationnels, s'organise autour de deux directions, la Direction Risques et Conformité et la Direction Contrôle Périodique, avec comme objectif la prévention et la maîtrise des différents risques liés à l'activité de Socram Banque.

### LE CONTRÔLE PERMANENT

Conformément à l'article 13 du décret du 3 novembre 2014, Socram Banque dispose d'un dispositif de contrôle permanent placé sous la responsabilité de la Direction Risques et Conformité, rattachée au Directeur Général Délégué, par ailleurs responsable de la fonction gestion des risques.

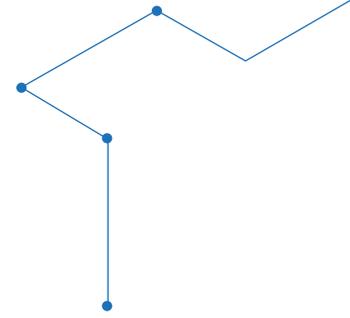
Les fonctions de responsable du contrôle permanent et de responsable de la conformité, deux des quatre fonctions clés du dispositif de contrôle interne sont assurées par le Directeur Risques et Conformité.

Socram Banque a défini l'organisation des fonctions concourant à l'exercice du contrôle interne à tous niveaux et pour toutes les unités dans des conditions garantissant :

- la séparation des tâches entre les unités chargées de l'engagement des opérations et les unités chargées de leur validation / règlement,
- l'existence de deux niveaux de contrôle permanent.

Les missions de contrôle permanent incombant à la Direction Risques et Conformité affectées au contrôle permanent sont :

- d'assurer le contrôle permanent de la conformité, de la sécurité et de la validation des opérations réalisées,



- ▶ de collaborer à la maîtrise d'ouvrage pour la déclinaison des outils informatiques dédiés au contrôle permanent,
- ▶ d'assurer que l'ensemble des risques sont couverts par le dispositif de contrôle permanent,
- ▶ d'assurer la consolidation des contrôles de premier niveau et de la qualité des contrôles menés,
- ▶ de décliner le plan de contrôle permanent de second niveau,
- ▶ de contribuer aux politiques de risques encadrant l'ensemble des risques et le contrôle des activités de l'établissement,
- ▶ de réaliser le plan de contrôle de second niveau et les plans d'actions selon les résultats des contrôles,
- ▶ d'élaborer les plans d'actions de remédiation du risque de non-conformité,
- ▶ d'être une interface avec l'ACPR.

Au global, les résultats de ces contrôles permanents et la détection éventuelle de risques ou de dysfonctionnements font l'objet d'un reporting à la Direction Générale et donnent lieu, le cas échéant, à la mise en place de plans d'actions permettant la prévention ou la correction des risques identifiés.

### LE CONTRÔLE PÉRIODIQUE

La fonction de responsable du contrôle périodique, l'une des quatre fonctions clés du dispositif de contrôle interne est assurée par la Directrice Contrôle Périodique qui est rattachée au Directeur Général.

La mission de la Direction Contrôle Périodique de Socram Banque est d'assurer par des contrôles périodiques la cohérence et l'efficacité de l'ensemble du système de contrôle interne, selon les dispositions des articles 17 et 25 de l'arrêté du 3 novembre 2014. Le contrôle périodique a pour périmètre toutes les activités de Socram Banque, y compris celles qui sont externalisées.

Ses objectifs prioritaires sont d'évaluer et de rendre compte aux Dirigeants Effectifs et à l'Organe de Surveillance de Socram Banque :

- ▶ du niveau de risque effectivement encourus, du respect des procédures, de la conformité des opérations, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs de contrôle permanent,
- ▶ de la cohérence, de l'adéquation et du bon fonctionnement des dispositifs d'évaluation et de maîtrise des risques et du dispositif de contrôle interne,
- ▶ du caractère adéquat des processus mis en place pour maîtriser ses activités et gérer ses risques,
- ▶ de la mise en œuvre effective des recommandations des missions antérieures et des régulateurs.

Afin de pouvoir exercer sa mission et contribuer efficacement à la promotion d'une culture du contrôle, la Directrice Contrôle Périodique participe sans voix délibérative, aux comités clés de Socram Banque relatifs à la maîtrise des risques. Elle est également membre du Comité de coordination du contrôle interne.

Pour remplir sa mission, la Direction Contrôle Périodique établit et tient à jour un inventaire du périmètre d'audit de l'établissement. Elle s'assure que l'ensemble des activités et des risques correspondants est couvert par des audits complets, réalisés selon des cycles dont la périodicité est définie en fonction du niveau de risques global de chaque activité et qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans au maximum.

Le programme annuel de la Direction Contrôle Périodique est validé par le Comité d'audit et des risques. Ce dernier s'assure que ce programme permet une couverture satisfaisante du périmètre d'audit dans un cadre pluriannuel et peut recommander toutes mesures à cet effet. Le Comité d'audit et des risques rend compte de ses travaux au Conseil d'administration.

Les missions du contrôle périodique donnent lieu à la formulation de recommandations classées par ordre d'importance, lesquelles font l'objet d'un suivi régulier, dont la fréquence minimale semestrielle

auparavant est passée à trimestrielle en 2019. La Direction Contrôle Périodique rend compte des conclusions de ses travaux aux Dirigeants Effectifs et au Comité d'audit et des risques. Elle veille à l'exécution, dans des délais raisonnables, des mesures correctrices décidées dans le cadre du dispositif de contrôle interne, conformément à l'article 26 de l'arrêté du 3 novembre 2014 sur le contrôle interne, et peut saisir le Comité d'audit et des risques en l'absence d'exécution de ces mesures.

Au cours de l'année 2019, la Direction Contrôle Périodique a réalisé, dans le cadre de son cycle d'audit complet qu'elle mène sur une durée moyenne de 5 ans, son plan d'audit conformément aux prévisions. Compte tenu de la couverture partielle de ses effectifs, elle a fait appel à la prestation externe pour réaliser les missions prévues, tout en gardant la responsabilité des travaux. Elle a également assuré un suivi trimestriel de la mise en œuvre des recommandations à la demande du Comité d'audit et des risques afin de favoriser, s'il y a lieu, la remontée des alertes à sa destination et en application de l'article 26 de l'arrêté du 3 novembre 2014 sur le contrôle interne.

#### ● LE DISPOSITIF DE CONTRÔLE, SURVEILLANCE ET PRÉVENTION DES RISQUES

Dans le cadre de l'organisation de son contrôle interne, Socram Banque définit sa politique de gestion de ses activités et des risques auxquels l'établissement est exposé dans les chartes mentionnées ci-après :

- ▶ Charte de Politique d'Organisation Générale,
- ▶ Charte de Gestion du Dispositif de Contrôle Interne,
- ▶ Charte de Gestion de l'Activité Financière et des Risques Financiers,
- ▶ Charte de Gestion de l'Activité Crédit et des Risques de Crédit et de Contrepartie,
- ▶ Charte de Gestion des Activités et des Risques

Opérationnels,

- ▶ Charte de Gestion de la Conformité des Activités et du Risque de Non-Conformité.

Conformément aux dispositions de la directive CRD4 et de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne en matière de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, le Conseil d'administration lors de la séance du 10 septembre 2015 a nommé le Directeur Général Délégué et Dirigeant Effectif comme responsable de la fonction de gestion des risques. Afin de mener à bien sa mission de gestion des risques, il s'appuie sur la Direction Risques et Conformité qui lui est rattachée.

Une cartographie des risques, qui prend en compte le dispositif de contrôle permanent existant pour identifier les risques, préciser leur criticité, et permettre la définition d'éventuels plans d'actions à décliner pour les réduire. Le périmètre des risques couvre l'ensemble des structures consolidées ou contrôlées par l'établissement ainsi que toutes les activités comportant des risques opérationnels, y compris celles externalisées.

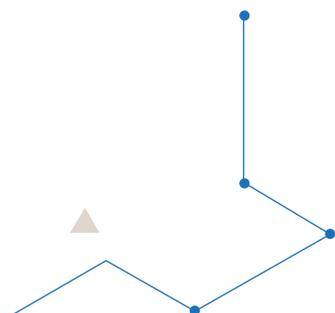
#### LES RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

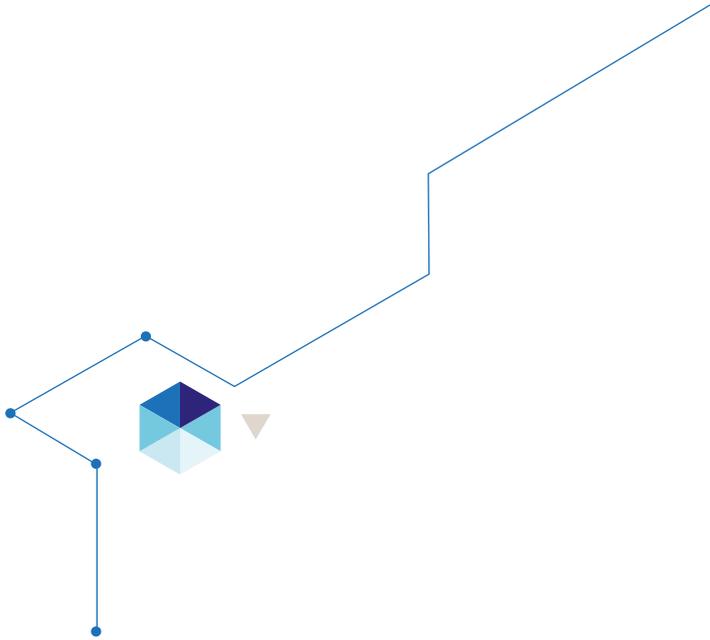
Dans le cadre de ses activités, Socram Banque est exposée :

- ▶ **au risque de crédit et de contrepartie** : l'activité principale de Socram Banque étant l'octroi de crédit,
- ▶ **au risque de concentration sur un même groupe de clients** : Socram Banque distribue ses produits majoritairement auprès de personnes physiques sociétaires et clients des Mutuelles d'assurance, leurs filiales et leurs salariés.

Chacun de ces risques fait l'objet d'un suivi matérialisé par des reportings permettant de suivre la qualité du portefeuille client (stock et production nouvelle) tant sur l'activité Crédit que sur l'activité Comptes à vue/Epargne bancaire.

Concernant le risque de crédit et de contrepartie, le





risque de défaut de la contrepartie est matérialisé par le non recouvrement par Socram Banque des créances portées sur ses clients : crédits ou soldes débiteurs dans le cadre de l'activité Comptes à vue.

Concernant le risque de concentration, Socram Banque évalue son exposition par contrepartie ou groupe de contreparties à un niveau lui paraissant raisonnable, dans le cadre d'une activité par ailleurs réalisée auprès d'une clientèle quasi-exclusivement constituée de particuliers, sur le territoire national et avec des encours moyens unitaires faibles.

En complément des ratios réglementaires, des limites internes sont définies dont le respect fait l'objet d'un suivi avec information auprès des différentes instances.

Sur le plan réglementaire, Socram Banque calcule ses expositions pondérées selon la méthode standard.

## LES RISQUES FINANCIERS

Dans le cadre de ses activités financières, Socram Banque est exposée :

- ▶ **au risque de taux**, Socram Banque ayant des opérations de bilan et de hors-bilan à taux fixes et à taux variables.

Afin de respecter l'objectif de gestion du risque de taux, Socram Banque met en œuvre une politique de couverture :

- visant à protéger la marge financière,
- assise sur une approche par bandes de maturité des gaps de taux,
- privilégiant le recours à des swaps payeurs taux fixe.

- ▶ **au risque de liquidité**, Socram Banque disposant de ressources clientèle inférieures aux emplois clientèle et devant faire appel aux marchés financiers ou à des partenaires bancaires pour compléter le refinancement de son activité de crédit.

Dans le cadre de sa gestion de la liquidité,

Socram Banque a défini conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 :

- le niveau de tolérance de l'établissement au risque de liquidité et les limites afférentes,
- des plans d'urgences : simulations en cas de fermeture temporaire des marchés en tenant compte du protocole de soutien des actionnaires entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 mars 2022,
- un plan de rétablissement de la liquidité à travers le soutien des actionnaires.

- ▶ **au risque de contrepartie et de concentration**, sur son portefeuille titres, ses engagements de refinancement au moment du tirage et sur les instruments dérivés.

Pour répondre à ce risque, Socram Banque retient, comme contreparties éligibles à ses engagements de refinancement et ses opérations sur instruments dérivés, les établissements bancaires européens sélectionnés selon leur qualité.

- ▶ **au risque de titrisation**, y compris le risque de réputation de façon limitée, en effet Socram Banque réalise des opérations de titrisation (en qualité d'initiateur) qui, une fois mises en place, peuvent être orientées vers le conduit des banques ou en repo auprès de la BCE.

Ces risques font l'objet d'un suivi matérialisé par des reportings permettant de mesurer l'exposition de Socram Banque à ces risques et le respect des seuils et limites définis par l'entreprise.

## LES RISQUES OPÉRATIONNELS

Dans le cadre de ses activités, Socram Banque est exposée aux risques opérationnels, de par les opérations quotidiennes de l'établissement. Socram Banque définit son risque opérationnel comme le risque de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs.

Socram Banque a défini un dispositif mis en œuvre



par l'établissement en matière d'externalisation.

Dans le cadre des orientations définies sur l'exposition aux risques opérationnels, Socram Banque s'appuie sur :

- **un Plan de Continuité d'Activité**, qui permet de répondre aux risques opérationnels portant sur la sécurité des biens, des personnes et du système d'information,
- **une collecte des incidents**, qui permet l'identification des éléments de risque, la quantification de leur criticité et l'adaptation éventuelle de la cotation des risques identifiés dans la cartographie des risques et de leurs plans d'actions.

Ces risques opérationnels font l'objet d'un suivi auprès des différentes instances dans le cadre de reportings ou de points dédiés en fonction des risques relevés.

### LES RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

Dans le cadre de ses activités, Socram Banque est exposée aux risques de non-conformité, du fait de ses opérations quotidiennes et de son environnement réglementaire.

La définition du risque de non-conformité, telle que retenue par Socram Banque, intègre notamment les mesures de vigilance au regard de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et le respect des règles de protection de la clientèle.

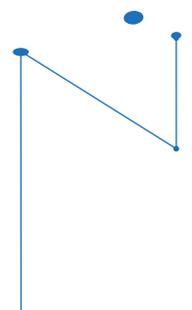
La gestion du risque de non-conformité doit faire l'objet d'adaptations pour répondre aux objectifs fixés par Socram Banque :

- **LCB-FT** (Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme) : les critères de classification des risques de blanchiment et leur déclinaison opérationnelle renforcée dans le cadre de la détection des opérations remarquables et de leur analyse seront à actualiser. La détection des opérations remarquables est basée sur la matrice de classification des risques de blanchiment, avec

des seuils selon le niveau de risque retenu. Les process opérationnels de réalisation des opérations, seront adaptés, en prenant en compte la collecte des informations et justificatifs nécessaires à l'analyse du risque LCB-FT,

- **conformité** : l'avis conformité sur les projets en cours, les nouveaux process et produits, doit être sollicité. De même, la conformité est partie prenante dans la phase de validation des procédures de l'entreprise.

Un dispositif de veille réglementaire a été structuré autour de la fonction conformité avec pour objectif une anticipation des évolutions réglementaires, permettant à Socram Banque de s'assurer de leur intégration dans les plans projets.



## COMPTES

Socram Banque supporte l'intégralité du résultat des activités Comptes à vue et Epargne dans ses comptes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### ● COMPTES SOCIAUX

#### MÉTHODE COMPTABLE

Il n'y a eu aucun changement de méthode comptable au cours de l'exercice 2019.

#### RÉSULTAT

L'exercice 2019 fait ressortir un bénéfice net de 4 826 933,58 €.

Socram Banque n'ayant pas fait l'objet d'un redressement fiscal au titre de l'exercice 2019, l'article 223 quater du Code général des impôts ne s'applique pas.

La baisse du résultat de 25% est liée principalement à la hausse du coût du risque.

### ● COMPTES CONSOLIDÉS

#### MÉTHODE COMPTABLE

Il n'y a eu aucun changement de méthode comptable au cours de l'exercice 2019.

#### PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation comprend les entités suivantes :

- ▶ Socram Banque,
- ▶ FCT Titrisocram 2017,
- ▶ Les Sociétés Civiles Immobilières suivantes détenues à 100 % par Socram Banque :
  - SCI du 24 février,
  - SCI du Vieux Colombier,
  - SCI 24/24.

- ▶ La Sarl Socram Immo détenue à 100 % par Socram Banque dont l'objet social est la location de biens de toute nature et notamment de mobiliers, de matériels informatiques et d'aménagements.

Par rapport à l'exercice précédent, le périmètre de consolidation a été modifié suite à la dissolution du FCT Titrisocram 2015 intervenue en novembre 2019 à l'initiative de la banque.

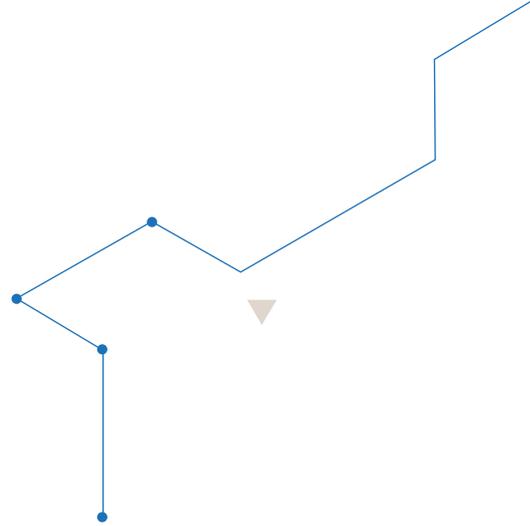
### ● PASSAGE DES COMPTES SOCIAUX AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Le passage des comptes sociaux aux comptes consolidés s'analyse ainsi :

Résultat net social - Montants en K€	+ 4 827
Résultat des filiales intégrées	+ 353
Annulation des effets des amortissements dérogatoires	- 309
Impact des détitrisations	+ 822
Impact sur les impôts	- 107
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>+5 586</b>

### ● RÉSULTAT

Le produit net bancaire se contracte de 2 % principalement sous l'effet de la baisse de l'encours de crédit à la consommation, les charges d'exploitation et amortissements sont quasi stables. En conséquence le Résultat Brut d'Exploitation diminue de 7 %. La hausse du coût du risque de 12 % entraîne une contraction du résultat net de l'exercice de 21 %.



## RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Sur la base des comptes consolidés, les ratios réglementaires, qui n'ont pas fait l'objet d'un audit de la part des Commissaires aux comptes, sont les suivants au 31 décembre 2019 :

### ● RATIO DE SOLVABILITÉ

<b>Fonds propres de catégorie 1</b>	<b>222 585 K€</b>
Fonds propres de catégorie 2	Néant
Expositions pondérées	1 197 379 K€
Ratio de solvabilité	18,59 %
<b>Seuil réglementaire au 31/12/2019</b>	<b>10,75 %</b>

### ● RATIO DE LIQUIDITÉ : LCR, POUR UNE OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE DE 100 %, CALCULÉ AU 31/12/2019

Sorties nettes de Trésorerie	20 110 K€
Encours d'actifs liquides de haute qualité : Niveau 1	50 050 K€
Encours d'actifs liquides de haute qualité : Niveau 2	0 K€
Ratio LCR	248 %

### ● LE COEFFICIENT DE DIVISION DES RISQUES : AUCUN ENCOURS SUR UN MÊME CLIENT N'EXCÈDE 25 % DES FONDS PROPRES DE SOCRAM BANQUE.

## DÉCOMPOSITION DU SOLDE FOURNISSEURS (COMPTES SOCIAUX)

FACTURES REÇUES ET EMISES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU  
(TABLEAU PRÉVU AU I DE L'ARTICLE D441-4 DU CODE DE COMMERCE)

	Article D. 441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées						6
Montant total des factures concernées en TTC		657 173,39	-	-	-	657 173,39
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice en TTC		2,46 %	-	-	-	2,46 %
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice en TTC						
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre de factures exclues			16			
Montant total des factures exclues en TTC			198 002,88			
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards			Délai contractuel inscrit sur les factures			

## LES PARTICIPATIONS

Il n'y a pas eu d'évolution au cours de l'exercice. Nous vous rappelons que les Sociétés contrôlées au 31 décembre 2019 sont :

- ▶ trois Sociétés Civiles Immobilières, portant les immeubles d'exploitation de Socram Banque,
- ▶ la Sarl Socram Immo, propriétaire de biens meubles qu'elle loue à Socram Banque pour le fonctionnement de cette dernière.

## LA RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L.233-6 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant, au 31 décembre 2019, des parts significatives du capital social :

- ▶ MACIF possède plus du tiers du capital social,
- ▶ BPCE possède plus du tiers du capital social,
- ▶ MAIF possède le cinquième du capital social,
- ▶ MATMUT possède plus du vingtième du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucun salarié de Socram Banque ne participe au capital de notre Société.

## RÉSULTATS SOCIAUX : PROPOSITION D'AFFECTATION

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice distribuable se décomposant comme suit :

Bénéfice net de l'exercice	4 826 933,58 €
Report à nouveau créditeur	703 196,32 €
	<b>5 530 129,90 €</b>

Conformément à la demande du 30 mars 2020 de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution de ne verser aucun dividende pour l'exercice 2019, nous vous proposons d'affecter cette somme de la façon suivante :

Dividendes à hauteur de 0,00 € par action	0 €
Réserve facultative	€
Report à nouveau créditeur	5 530 129,90 €
	<b>5 530 129,90 €</b>

Nous vous rappelons en outre qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

Année	2016	2017	2018
Dividende versé par action	1,30 €	0,50 €	1,00 €

## JETONS DE PRÉSENCE

Nous vous proposons de fixer les jetons de présence pour l'exercice 2020 à un montant maximum de 84 000 €.

## ENCADREMENT DES RÉMUNÉRATIONS DANS LE SECTEUR BANCAIRE

Nous portons à votre connaissance, conformément à l'article L.511-71 du Code monétaire et financier, que l'ensemble des rémunérations versées aux personnes visées, s'élève à 741 625,78 €.

## RATIFICATION DE LA COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

Conformément aux statuts de Socram Banque, nous vous proposons de procéder à la ratification de la cooptation de Rémi CERDAN, nommé par le Conseil d'administration du 22 janvier 2020, en remplacement d'Alain MONTARANT, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera en 2025 sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Conformément à l'article R612-29-3 du Code monétaire et financier, cette nomination est faite sous réserve de l'approbation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolutions.

## RENOUVELLEMENT D'UN MANDAT D'ADMINISTRATEUR

Conformément aux statuts de Socram Banque, nous vous proposons de procéder au renouvellement du mandat d'administrateur d'AGPM Assurances, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera en 2026 sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Conformément à l'article R612-29-3 du Code monétaire et financier, ce renouvellement est fait sous réserve de l'approbation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolutions.

## ÉTAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIÉS

Conformément à l'article L225-102 du code de commerce, nous constatons qu'aucune action de Socram Banque n'est détenue par les salariés de la Société.

## ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLÔTURE ET LA DATE D'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT

Un changement de Directeur Général est survenu le 1<sup>er</sup> février 2020.

Un nouveau Directeur Général a été nommé par le Conseil d'administration du 26 mars 2020 avec effet au 30 mars 2020.

Macif a décidé le 31 mars 2020 d'arrêter la commercialisation des comptes à vue à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020.

Lors du Conseil d'administration du 26 mars une nouvelle trajectoire économique (Budget 2020 et PMT révisés 2021-2024) déterminée avec cette

hypothèse a été présentée et arrêtée sous réserve de cette décision.

Ce nouveau plan d'affaires assure la continuité d'exploitation de la Banque sur cet horizon : l'érosion du Produit Net Bancaire sur cette ligne d'activité étant en partie compensée par l'augmentation attendue du Produit Net Bancaire de l'activité crédit ; les charges d'exploitation étant stables sur la période 2021-2024 et le coût du risque de l'activité compte à vue en diminution.

La baisse des dépôts, estimée à 180 M€ sur la période 2019-2024, sera compensée par un recours au marché (émission de titres de taux) pour assurer le refinancement de l'activité crédit.

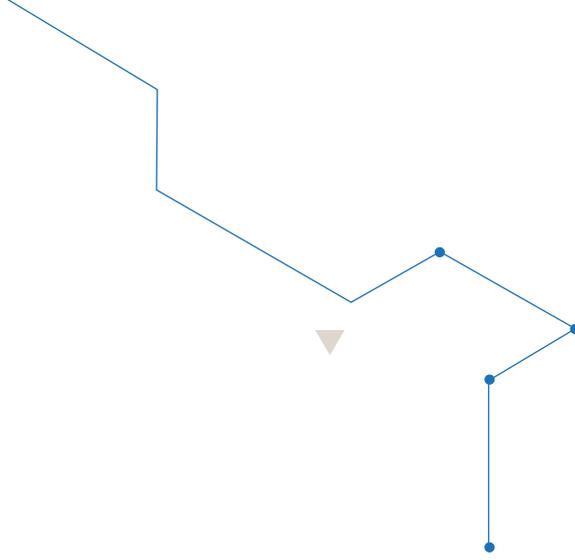
L'épidémie de pneumonie virale du Covid 19, qui s'étend notamment à l'Europe à partir de la Chine depuis janvier mais dont on ignore encore l'ampleur et la durée, fait peser un risque de retournement sévère. En particulier, les restrictions à la mobilité dans les zones touchées, l'impact manifeste sur les chaînes de valeur de l'interruption économique prolongée dans les zones impactées et la diffusion de la crise sanitaire au secteur des services (recettes touristiques, transport aérien, ventes locales...) devraient se traduire par un affaissement de la conjoncture au moins au premier semestre 2020.

Socram Banque s'attend à des impacts sur ses revenus, ainsi que sur son coût du risque et donc sur son résultat. L'ampleur et la durée de ces impacts sont impossibles à déterminer à ce stade.

La notation long terme de Socram Banque par l'agence Standard & Poor's a été abaissée le 10 avril 2020 à BBB, la notation court terme reste fixée à A-2.

## LES PERSPECTIVES D'AVENIR

Dans un contexte marqué par la poursuite de la baisse des ventes par les réseaux physiques, la Société a su maîtriser ses charges pour présenter des résultats financiers meilleurs qu'attendus.



Socram Banque a poursuivi en 2019 ses projets de digitalisation de la distribution de ses produits avec le déploiement d'un processus de souscription Crédit 100 % digital intégré dans les plateformes Internet et Mobile de Macif et le lancement d'un livret bancaire solidaire 100 % digital à Macif.

L'année 2020 sera consacrée à la déclinaison de l'orientation stratégique attendue en termes :

- de modernisation des processus de souscription sur les univers de crédit à la consommation et d'épargne bancaire avec le déploiement de processus de souscription crédit 100 % digital à Maif et à Matmut.
- d'accompagnement de l'arrêt de la commercialisation des comptes à vue en assurant la continuité de service auprès des clients bancarisés.
- de poursuite de l'amélioration de la qualité de service dans le prolongement des actions engagées les exercices précédents.



## LA PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Nous vous présentons en détail les comptes annuels 2019 que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation sont conformes à la réglementation. Vos Commissaires aux comptes relatent l'accomplissement de leur mission dans leur rapport sur les comptes annuels.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes qui vous sont présentés, et de donner quitus aux administrateurs en fonction, pour leur gestion au cours de l'exercice écoulé.

# Résultats financiers

## Résultats financiers des cinq derniers exercices en euros

NATURE DES INDICATIONS	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	70 000 000	70 000 000	70 000 000	70 000 000	70 000 000
Nombre d'actions émises	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000
Nombre des actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
<b>Résultat global des opérations effectives</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	78 614 109	70 649 793	74 431 990	69 467 081	67 463 363
Résultat avant impôts, amortissement et provisions	14 224 089	17 294 661	5 329 230	8 587 958	10 952 954
Impôt sur les bénéfices	6 230 294	6 855 474	1 889 375	3 786 420	3 428 590
Participation des salariés due au titre de l'exercice	177 553	250 510	0	0	0
Bénéfices après impôts, amortissement et provisions	12 066 173	13 845 529	5 426 011	6 457 551	4 826 934
Montant des bénéfices distribués	4 550 000	4 550 000	1 750 000	3 500 000	0*
<b>Résultat des opérations réduit à une action</b>					
Bénéfices après impôts mais avant amort. et prov.	2,28	2,98	0,98	1,37	2,28
Bénéfices après impôts, amortissement et provisions	3,45	3,96	1,55	1,85	1,38
Dividende versé à chaque action	1,30	1,30	0,50	1,00	0*
<b>Personnel</b>					
Effectifs moyens des salariés employés pendant l'exercice	237	247	244	246	229
Montant de la masse salariale	9 737 153	10 416 477	10 389 523	10 450 996	9 821 194
Sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	5 339 365	6 170 986	5 725 296	5 251 578	4 976 256

(\*) Proposition à l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2020



# Rapport sur le gouvernement d'entreprise

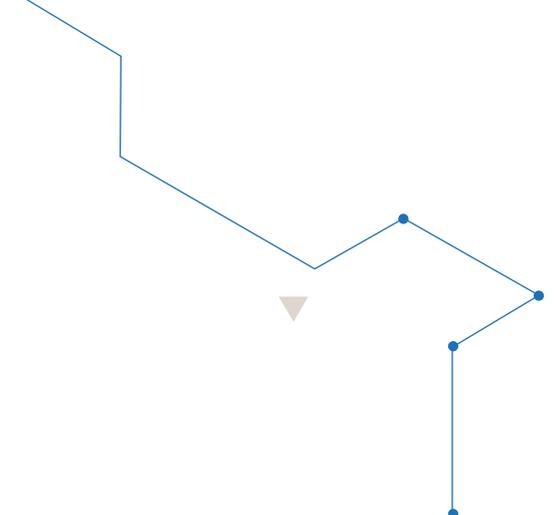
L'Ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017 ainsi que le Décret n°2017-1174 du 18 juillet 2017 portant diverses mesures de simplification et de clarification des obligations d'information à la charge des sociétés a instauré un rapport du Conseil sur le gouvernement d'entreprise pour toutes les sociétés anonymes.

Dans ce cadre, nous vous présentons ce rapport sur le gouvernement d'entreprise au titre de l'exercice 2019.

## LISTES DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DURANT L'EXERCICE 2019

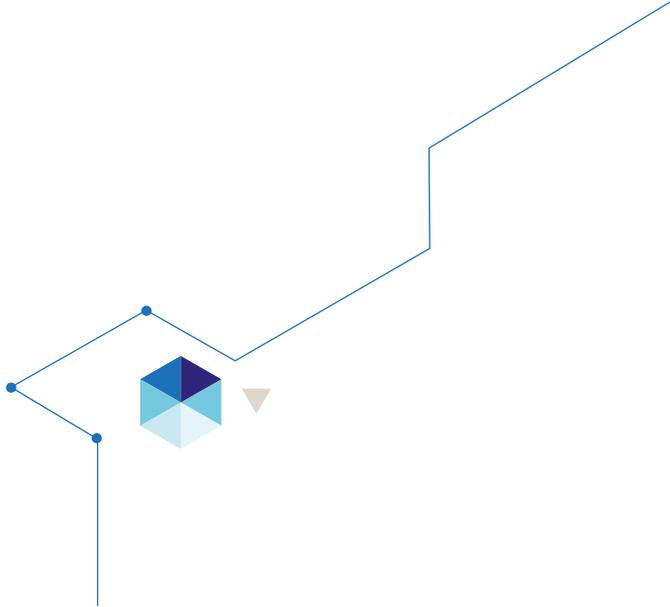
### ● CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Mandats au sein de Socram Banque	Mandats et fonctions dans toute autre société
<b>Administrateurs</b>		
Pascal Michard	Président du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président du Conseil d'administration de Macif SGAM et Macif SAM,</li> <li>- Représentant permanent Macif SAM au Conseil de surveillance de Mutavie SE,</li> <li>- Administrateur Conseil d'administration de GIE Macif Finance Epargne,</li> <li>- Administrateur au Conseil d'administration d'OFI Asset Management SA et d'OFI Holding SA,</li> <li>- Représentant permanent Macif SAM et membre du bureau du Conseil d'administration de FNMF,</li> <li>- Vice-Président du Conseil d'administration d'UGM Aesio Macif,</li> <li>- Administrateur au Conseil d'administration de Macif Mutualité,</li> <li>- Administrateur au Conseil d'administration de UMG Macif Santé Prévoyance,</li> <li>- Administrateur au Conseil d'administration de Saps (Algérie),</li> <li>- Membre suppléant à la Commission exécutive d'AAM.</li> </ul>



Eric Berthoux	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur Général Adjoint-Direction Administratif, Finances et Services de Maif SAM,</li> <li>- Directeur Général Filia-Maif SA,</li> <li>- Représentant permanent Maif d'Immo Pan Europe SAS,</li> <li>- Président du Conseil d'administration de Delta Immo SPPICAV,</li> <li>- Représentant permanent Maif d'OFIVALMO Partenaires SA,</li> <li>- Membre du Conseil des administrateurs de Maif Paiements SAS,</li> <li>- Représentant permanent Maif et Censeur d'OFI Holding SA,</li> <li>- Administrateur non exécutif de P &amp; V Assurances SA (droit belge),</li> <li>- Administrateur de Maif Vie SA,</li> <li>- Membre du Conseil des Administrateurs de Maif Avenir SAS,</li> <li>- Représentant permanent Maif de Delta Loisirs Evasion SPPICAV.</li> </ul>
Fabrice Blondel	Représentant permanent de AGPM - Administrateur	- Aucun autre mandat
Vincent Boyer	Représentant permanent de MFA - Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Représentant permanent de MFA et membre du Conseil de surveillance de Mutavie SA,</li> <li>- Représentant permanent de MFA et administrateur d'OFIVALMO Partenaires.</li> </ul>
Arnaud Courdresses	Représentant permanent de Maif - Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de Maif,</li> <li>- Administrateur de Filia-Maif SA,</li> <li>- Administrateur de Maif solutions financières SAS,</li> <li>- Administrateur de Maif Vie SA,</li> <li>- Administrateur du GERP,</li> <li>- Administrateur de l'ASAP.</li> </ul>
Fred Vianas	Représentant permanent de Macif - Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur d'OFI Holding SA</li> <li>- Administrateur d'OFI Asset Management SA,</li> <li>- Président et membre du Comité d'investissement de Macif Innovation SAS,</li> <li>- Directeur Général de Macif Mutualité,</li> <li>- Président du Conseil d'administration de Skipper Macif association loi 1901,</li> <li>- Membre et Président du directoire de Skipper Macif 2 SAS,</li> <li>- Membre et Président du Directoire de Mutavie SE,</li> <li>- Membre et Président du Conseil de surveillance de Securimut SAS,</li> <li>- Administrateur de Prévoyance Aesio Macif SA,</li> <li>- Administrateur de Société d'Assurance de Prévoyance et de Santé (Algérie),</li> <li>- Membre et Président du Comité d'audit de Société d'Assurance de Prévoyance et de Santé (Algérie).</li> </ul>

Tristan De La Fonchais	Représentant permanent de Matmut & Co-Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur Général Adjoint du Groupe Matmut,</li> <li>- Directeur Général de Matmut Vie,</li> <li>- Membre du Conseil de surveillance d'OFI Patrimonial,</li> <li>- Représentant permanent Matmut au Conseil d'administration d'OFI Asset Management,</li> <li>- Président du Comité des Risques, des Comptes et de l'Audit d'OFI Asset Management,</li> <li>- Représentant permanent Matmut au Conseil d'Administration de MUTLOG.</li> </ul>
Patrick Jacquot	Représentant permanent de AMDM - Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président Directeur Général de AMDM,</li> <li>- Membre du Conseil d'administration d'ESS France,</li> <li>- Administrateur de CJDES,</li> <li>- Administrateur de France Active,</li> <li>- Membre du Bureau et de la Commission Exécutive d'AAM,</li> <li>- Président d'Attitude Prévention,</li> <li>- Vice-Président du Conseil de surveillance d'Inter Mutuelles Assistance SA,</li> <li>- Représentant permanent AMDM au Conseil d'administration de Matmut Protection Juridique,</li> <li>- Représentant permanent AMDM au Conseil d'administration d'OFIVALMO Partenaires SA,</li> <li>- Représentant permanent AMDM au Conseil d'administration d'OFI Holding SA,</li> <li>- Président d'AIRDIE Occitanie,</li> <li>- Vice-Président de Confluences,</li> <li>- Membre au titre de l'AAM du Conseil Supérieur de l'ESS,</li> <li>- Membre titulaire (et Président de la Commission usagers vulnérables) du Conseil national de la Sécurité routière,</li> <li>- Administrateur de MUTAC.</li> </ul>
Odile Ezerzer	Administratrice	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présidente du Directoire de Macifin' SAS</li> <li>- Représentante permanente Mutavie et Gérante de Bessines l'Ebaupin SCI,</li> <li>- Membre du Comité stratégique de Fundvisory SAS,</li> <li>- Directrice Générale et membre du Directoire de Mutavie SE,</li> <li>- Gérante de Niort Investissements SARL,</li> <li>- Représentante permanente Macif SAM au Conseil d'administration d'OFI Asset Management SA,</li> <li>- Administratrice d'OFI Holding SA,</li> <li>- Présidente du Conseil de surveillance d'OFI Patrimonial SAS,</li> <li>- Représentante permanente Mutavie et Gérante de SCS M,</li> <li>- Représentante permanente Mutavie et Gérante de SCS M2,</li> <li>- Membre du Conseil de surveillance de Securimut SAS.</li> </ul>



Vincent Loizeil	Représentant permanent de MAPA - Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur Général de MAPA,</li> <li>- Représentant permanent MAPA et membre du Conseil de surveillance d'Inter Mutuelles Assistance SA,</li> <li>- Représentant permanent MAPA au Conseil d'administration de Matmut Protection Juridique SA,</li> <li>- Représentant permanent MAPA au Conseil de surveillance de Mutavie,</li> <li>- Représentant permanent MAPA au Conseil d'administration d'OFIVALMO Partenaires,</li> <li>- Directeur Général de RCBF,</li> <li>- Directeur Général de MAPA-RCBF SGAM.</li> </ul>
Thierry Mirande	Représentant permanent de BPCE - Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de Surassur.</li> </ul>
Stéphane Muller	Représentant permanent de Matmut - Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Représentant permanent Matmut au Conseil d'administration de Foncière de Lutèce SA,</li> <li>- Représentant permanent Matmut au Conseil d'administration d'Emergence SICAV,</li> <li>- Directeur Général de Matmut Développement SAS,</li> <li>- Gérant de MPE, Société civile de Portefeuille,</li> <li>- Représentant permanent Matmut au Conseil de surveillance d'OFI Pierre SA,</li> <li>- Représentant permanent Matmut au Conseil de surveillance d'OFI Investment Solutions SAS,</li> <li>- Administrateur d'OFI Advisers SA,</li> <li>- Représentant permanent Matmut Développement au Conseil d'administration de Phenix Aviation SA,</li> <li>- Président de PDC2 SAS,</li> <li>- Gérant de SCI MPI,</li> <li>- Représentant permanent Matmut au Conseil d'administration de Swen Capital Partners SA,</li> <li>- Membre du Conseil de surveillance de Zencap AM,</li> <li>- Représentant permanent Matmut de l'Association AF2i.</li> </ul>
Hélène N'Diaye	Administratrice	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directrice Générale adjointe de Maif SAM,</li> <li>- Directrice Générale de Maif Vie SA,</li> <li>- Directrice Générale de Maif Solutions Financières SAS,</li> <li>- Présidente de Maif Paiements SAS,</li> <li>- Membre du Conseil des administrateurs de Maif Avenir SAS,</li> <li>- Présidente de Maif Interface SAS,</li> <li>- Directrice Générale de Maif Connect SAS,</li> <li>- Représentante permanente Maif Avenir de Linxo Group SAS,</li> <li>- Représentante permanente Maif Avenir d'Oxlin SASU,</li> <li>- Administratrice de Sécurité Familiale.</li> </ul>
Daniel Spitezki	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucun autre mandat.</li> </ul>
René Valladon	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur d'OFI,</li> <li>- Président du Conseil de Surveillance de Mutavie SA.</li> </ul>

Censeurs		
Nicolas Gomart	Censeur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur Général, Administrateur et Vice-Président de Matmut SAM,</li> <li>- Président du Conseil d'administration de Matmut &amp; Co,</li> <li>- Vice-Président du Conseil d'administration de Cardif IARD SA,</li> <li>- Représentant permanent Matmut au Conseil de Surveillance d'IMA SA,</li> <li>- Président du Conseil de surveillance d'Inter Mutuelles Entreprises SA,</li> <li>- Membre du Collège de surveillance d'Infravia Capital Partners SAS,</li> <li>- Président de Matmut Innovation SAS,</li> <li>- Président du Conseil d'administration de Matmut Protection Juridique SA,</li> <li>- Président du Conseil d'administration de Matmut Vie SA,</li> <li>- Représentant permanent MM2 au Conseil d'administration de Mutex SA,</li> <li>- Vice-Président d'OFI Asset Management SA,</li> <li>- Président du Conseil d'administration d'OFI Holding SA,</li> <li>- Représentant permanent Matmut au Conseil d'administration d'OFIVALMO Partenaires SA,</li> <li>- Administrateur et Président de Matmut Mutualité Mutuelle livre II,</li> <li>- Administrateur et Président de Matmut Mutualité Livre III,</li> <li>- Administrateur de la Résidence Château Pomerol UM,</li> <li>- Secrétaire général adjoint au titre de Matmut Mutualité de FNMF Fédération,</li> <li>- Directeur Général, Vice-Président du Conseil d'administration et Directeur Général de Matmut SGAM,</li> <li>- Membre du comité de gestion de la fondation Paul Bennetot.</li> </ul>
Dominique Mahé	Censeur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président du Conseil d'administration de Maif SAM,</li> <li>- Président du Conseil d'administration de Filia-Maif SA,</li> <li>- Président du Conseil d'administration de Maif Vie SA,</li> <li>- Vice-Président et membre du Conseil de surveillance d'Inter Mutuelles Assistance SA.</li> </ul>

● **COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

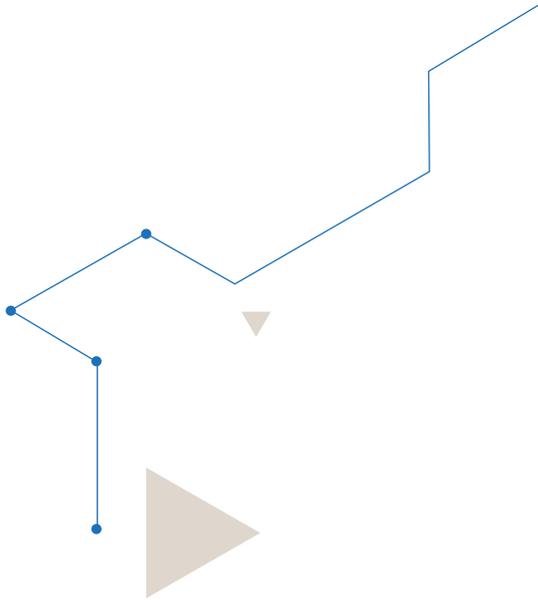
Comité d'audit et des risques	
Daniel Spitezki Eric Berthoux Odile Ezerzer Stéphane Muller	Président
Comité des rémunérations	
Dominique Mahé Patrick Jacquot René Valladon	Président

● **DIRIGEANTS EFFECTIFS**

*Au sens de l'article L.511-13 du Code monétaire et financier*

Jean-Philippe Labonde  
Jean-Paul Ménagé

Directeur Général  
Directeur Général Délégué



## CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Lors de sa séance du 12 décembre 2019, le Conseil d'administration a examiné les conventions autorisées au cours de l'exercice 2018 qui se sont poursuivies en 2019. Il a rappelé le motif et l'intérêt pour Socram Banque de ces conventions, à savoir :

- ▶ concernant la convention de prise en charge des risques d'impayés signée le 18 septembre 2000, la prise en charge par les Mutuelles actionnaires des pertes nettes lissées au-delà d'un dépassement de seuil de 0,5 % de leurs encours moyens respectifs,
- ▶ concernant le Protocole de soutien des actionnaires entré en vigueur le 17 août 2015, le soutien des actionnaires dans l'hypothèse où Socram Banque ferait face à une crise temporaire de liquidité générant un besoin urgent de trésorerie. La rémunération du soutien est de 0,2 % + (0,5 % x taux de pondération appliqué aux lignes de liquidité accordées à la banque pour l'exigence de couverture des besoins court terme des établissements bancaires, définie par le règlement n°575/2013 du 26 juin 2013) sur la base d'une année de 365 jours. La rémunération des instruments de dettes ou des avances de liquidité est le taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois majoré d'un spread de signature conforme aux règles moyennes du marché avant le début de la crise et d'un spread de liquidité de 1 %. Cette rémunération est calculée sur le nombre de jours exacts de la durée d'utilisation avec un diviseur 360. Ce Protocole arrivant à échéance le 31 mars 2019, un nouveau Protocole de soutien des actionnaires entrant en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 renouvelle le soutien des actionnaires. Le nouvel engagement porte sur 150 millions d'euros maximum. Les conditions de rémunération sont identiques au Protocole précédent, il en est de même de la rémunération des instruments de dettes ou des avances de liquidité. Cette

rémunération est calculée sur le nombre de jours exacts de la durée d'utilisation avec un diviseur 360.

- ▶ l'avenant n°1 au mandat d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP) entre Macif, Macifin' et Socram Banque. Cet avenant acte une très forte réduction du commissionnement de l'activité Comptes à vue, acceptée par Macif, agissant en qualité d'IOBSP jusqu'à l'atteinte de l'équilibre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cette modification de rémunération intervient à la suite de la décision du Conseil d'administration du 13 juillet 2016 de consolider à 100 % dans les comptes de Socram Banque l'activité Comptes à vue et Epargne bancaire, suite à l'exercice du droit de retrait anticipé des participants (Maif, BPCE, Macif) de la SEP MASC. La baisse acceptée par Macif permettra à Socram Banque d'atteindre les objectifs économiques recherchés et de poursuivre le développement de ces nouvelles activités.
- ▶ la convention de partenariat avec Macif liée à la lettre d'intention « LOI » conclue entre Mastercard Europe et Socram Banque. A ce titre, Socram Banque a demandé à Macif de l'accompagner lors des discussions commerciales avec Mastercard durant une période d'exclusivité afin d'étudier et d'analyser la faisabilité et les conditions d'aboutir éventuellement à une nouvelle proposition commerciale de distribution de services et/ou de cartes. Macif s'est engagée à solliciter Socram Banque sur tout sujet relatif au développement futur et/ou à l'émission de cartes et de services visant à développer son portefeuille, pendant la durée de la « LOI ».

Nous vous demandons de bien vouloir approuver ces conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce présentées dans le rapport sur les conventions réglementées des Commissaires aux comptes.

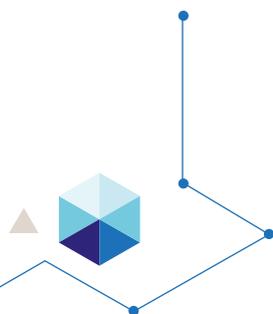
Fait à Niort, le 15 avril 2020

# Bilan consolidé

Arrêté au 31 décembre 2019

## Actif

	2019 Milliers EUR	2018 Milliers EUR
Opérations interbancaires et assimilées	319 078,75	345 775,90
Opérations avec la clientèle	1 315 719,05	1 424 634,40
Opérations de crédit-bail et assimilées	0,00	0,00
Obligations et autres titres à revenu fixe	0,00	0,00
Actions et autres titres à revenu variable	0,00	120 824,75
Placement des entreprises d'assurance	0,00	0,00
Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme	0,00	0,00
Immobilisations corporelles et incorporelles	14 230,07	15 313,87
Ecart d'acquisition	0,00	0,00
Compte de négociation et de règlement	0,00	0,00
Autres comptes de régularisation et actifs divers	19 412,33	14 018,31
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 668 440,19</b>	<b>1 920 567,24</b>



# Passif

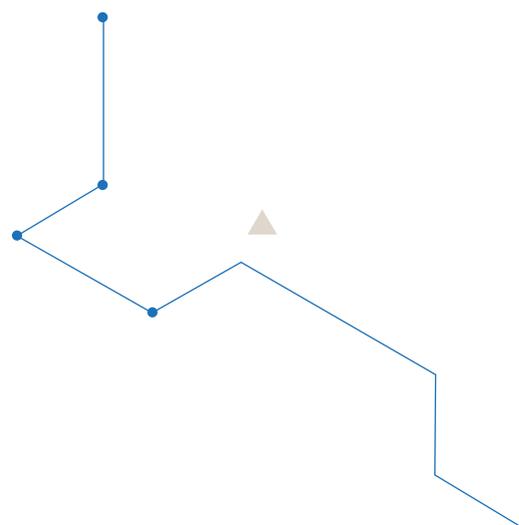
	2019 Milliers EUR	2018 Milliers EUR
Opérations interbancaires et assimilées	12 750,26	12 894,30
Opérations avec la clientèle	1 005 672,39	953 755,37
Dettes représentées par un titre	346 142,09	644 027,75
Provision technique des entreprises d'assurance	0,00	0,00
Compte de négociation et de règlement	0,00	0,00
Autres comptes de régularisation et passif divers	21 552,47	25 375,12
Ecart d'acquisition	0,00	0,00
Provisions	884,31	513,28
Dettes subordonnées	50 101,31	53 183,98
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	0,00	0,00
Intérêts minoritaires	0,00	0,00
<b>Capitaux propres hors FRBG</b>	<b>231 337,36</b>	<b>230 817,45</b>
Capital souscrit	70 000,00	70 000,00
Primes d'émission	16 316,23	16 316,23
Réserves consolidées et autres	139 434,65	137 431,42
Résultat de l'exercice +/-	5 586,48	7 069,79
<b>Total du passif</b>	<b>1 668 440,19</b>	<b>1 920 567,24</b>

# Bilan consolidé

Arrêté au 31 décembre 2019

## Hors bilan

	2019 Milliers EUR	2018 Milliers EUR
<b>Engagements donnés</b>	<b>39 113,36</b>	<b>40 457,24</b>
Engagements donnés de l'activité bancaire	20 247,84	21 311,70
Engagements de financement	18 865,52	19 145,54
Engagements de garantie	0,00	0,00
Engagements sur titres	0,00	0,00
Engagements donnés de l'activité d'assurance	0,00	0,00
<b>Engagements reçus</b>	<b>150 000,00</b>	<b>299 000,00</b>
Engagements reçus de l'activité bancaire	0,00	0,00
Engagements de financement	0,00	0,00
Engagements de garantie	150 000,00	299 000,00
Engagements sur titres	0,00	0,00
Engagements reçus de l'activité d'assurance	0,00	0,00



# Compte de résultat consolidé

	2019 Milliers EUR	2018 Milliers EUR
+ Intérêts et produits assimilés	66 268,99	71 411,86
- Intérêts et charges assimilées	26 471,43	29 313,67
+ Revenus des titres à revenu variable	0,00	0,00
+ Commissions (produits)	12 456,69	11 755,90
- Commissions (charges)	1 078,71	1 543,78
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	0,00	0,00
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	66,38	-195,08
+ Autres produits d'exploitation bancaire	2 678,11	2 540,22
- Autres charges d'exploitation bancaire	0,00	0,00
<b>Produit net bancaire</b>	<b>53 920,02</b>	<b>54 655,45</b>
- Charges générales d'exploitation	38 318,36	38 264,92
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	2 197,21	2 025,66
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>13 404,44</b>	<b>14 364,88</b>
+/- Coût du risque	-3 998,34	-3 563,66
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>9 406,10</b>	<b>10 801,22</b>
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0,00	37,30
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>9 406,10</b>	<b>10 838,52</b>
+/- Résultat exceptionnel	-185,37	-67,81
- Impôt sur les bénéfices	3 634,25	3 700,92
+/- Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées	0,00	0,00
+/- Dotations / reprises des fonds pour risques bancaires généraux	0,00	0,00
+/- Intérêts minoritaires	0,00	0,00
<b>Résultat net</b>	<b>5 586,48</b>	<b>7 069,79</b>

# Annexe aux Comptes consolidés

## FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

En réponse à la baisse des volumes de vente constatée dans les réseaux physiques, une accélération a été donnée aux projets visant à digitaliser les processus de souscription.

C'est ainsi qu'au cours de l'exercice :

- ▶ un nouveau parcours de souscription 100 % digital pour le crédit a été déployé sur la plateforme internet de Macif,
- ▶ la souscription 100 % digitale d'un livret d'épargne solidaire a été mise en marché par Macif,
- ▶ des développements informatiques ont été engagés pour livrer un processus d'octroi de crédit 100 % digital pour Maif et Matmut en 2020.

Un nouveau protocole de soutien des actionnaires en cas de crise de liquidité, d'un montant de 150 millions d'euros, a pris effet au 1<sup>er</sup> avril 2019 pour une durée de trois ans.

Il est à noter qu'un projet de cession de l'entreprise

à un partenaire bancaire externe a été présenté en 2019, puis annulé suite au retrait du partenaire pressenti.

Lors du Conseil d'administration du 12 décembre 2019, les actionnaires de Socram Banque ont présenté leur intention stratégique de recentrer l'activité de Socram Banque sur les activités de crédit à la consommation et d'épargne bancaire. Le Conseil d'administration a demandé à la Direction Générale de produire au cours de l'exercice 2020 une étude d'impact des intentions stratégiques.

L'opération de titrisation initiée en 2015 (FCT Titrisocram 2015) a été dissoute en novembre 2019 à l'initiative de Socram Banque. Les créances résiduelles du fonds ont été rachetées pour un total de 49 M€ et les parts subordonnées détenues par la banque ont été remboursées à la valeur nominale soit 26 M€. L'impact sur le résultat 2019 est de -0,6 M€.

Aucun changement de méthode n'a affecté les comptes de l'exercice 2019.

## OBLIGATION DE CONSOLIDATION

Socram Banque a mis en place en 2009, une première opération de titrisation non déconsolidante, pour des montants significatifs, en créant le compartiment Titrisocram 2009-01. Ce compartiment a été dissout en juin 2011.

Par conséquent, Socram Banque publie depuis cette date des comptes consolidés.

Une opération de titrisation, avec la création d'un nouveau Fonds Commun de Titrisation, a été réalisée en octobre 2017 pour un montant global de 486M€. Le placement des titres prioritaires a permis de lever 450M€ sur les marchés, les obligations subordonnées ont été conservées. Cette opération était rechargeable sur une période de 12 mois, le dernier rechargement a été effectué en octobre 2018.



## PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION

### ● DÉTERMINATION DU PÉRIMÈTRE

Le périmètre de consolidation comprend, en l'absence d'entités sous contrôle conjoint ou sous influence notable tels que définis :

- ▶ Les sociétés sous contrôle exclusif, sur lesquelles l'entreprise consolidante dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles ;
- ▶ Les entités ad hoc, au sens de l'article 10052 du règlement 99-07 et du règlement 2004-04 du CRC, dès lors qu'elles sont contrôlées en substance.

Les entités contrôlées qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés peuvent être exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1 % sur l'ensemble consolidé.

Toutefois, une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

### ● PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION ET ÉVOLUTION

Entités consolidées	2019		2018	
	Méthode de consolidation	% de contrôle et d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle et d'intérêt
SOCRAM BANQUE	SM		SM	
FCT TITRISOCRAM 2017	IG	100%	IG	100%
FCT TITRISOCRAM 2015	Sortante	0%	IG	100%
SOCRAM Immo	IG	100%	IG	100%
SCI du 24 février	IG	100%	IG	100%
SCI 24/24	IG	100%	IG	100%
SCI du Vieux Colombier	IG	100%	IG	100%

SM : société mère IG : intégration globale

### ● MÉTHODE D'INTÉGRATION GLOBALE

L'intégration globale consiste à :

- ▶ Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées après retraitements éventuels ;

- ▶ Éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entités consolidées par intégration globale ;
- ▶ Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidant et les intérêts minoritaires.

## PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

### ● RÈGLES GÉNÉRALES

La présentation des comptes annuels est effectuée sous la forme publiable préconisée par le Règlement CRC N° 99-07 modifié par les règlements 2000-01 et 2005-05 du CRC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des principes de prudence, de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables et de l'indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de dépréciations et de corrections de valeur.

### ● CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

### ● PRINCIPES D'ÉVALUATION DES POSTES DU BILAN

#### PRÉSENTATION DES OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Les crédits à la clientèle sont inscrits au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constitués au titre du risque de crédit. Les commissions et coûts marginaux de transaction font l'objet d'un étalement. Il est calculé par dossier, proportionnellement aux intérêts restant à percevoir, rapportés au total des intérêts du prêt sur sa durée de vie.

Les engagements par signature constituant le hors bilan comprennent les engagements irrévocables de financement n'ayant pas encore donné lieu à la

mise à disposition des fonds ainsi que les découverts autorisés et non utilisés pour l'activité de comptes à vue.

Il n'a pas été mis en place de provision collective.

#### ► Créances douteuses

Les créances sur la clientèle, qui comprennent les crédits à la clientèle et les comptes ordinaires débiteurs, sont classées en créances douteuses dès lors qu'elles présentent un risque avéré de non-recouvrement partiel ou total, font l'objet d'une procédure contentieuse et, en tout état de cause, lorsqu'une ou plusieurs échéances de plus de trois mois demeurent impayées.

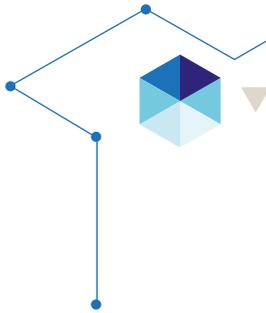
Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par contagion, un classement identique de l'ensemble des encours du débiteur.

Les créances douteuses peuvent être reclassées, en l'absence de déchéance du terme, en encours sains lorsque le paiement des échéances contractuelles d'origine a repris depuis 36 mois.

Lorsque les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées, les créances douteuses concernées sont identifiées comme encours douteux compromis. Ce classement intervient nécessairement à la déchéance du terme, et en tout état de cause un an après le passage en encours douteux.

Sont également considérées comme créances douteuses compromises les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

Les créances restructurées sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux d'intérêt) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances. Lors de la restructuration, le prêt fait l'objet d'une décote. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt



effectif d'origine. Cette décote est inscrite au résultat en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant.

Les intérêts courus et/ou échus non perçus sur créances douteuses sont comptabilisés en autres produits d'exploitation bancaire et dépréciés à due concurrence. Les intérêts ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis. Les indemnités de résiliation et intérêts de retard sur les créances douteuses et douteuses compromises sont comptabilisées lors de leur encaissement.

#### ► **Dépréciation des créances douteuses**

Les créances douteuses font l'objet de dépréciations enregistrées en diminution de l'actif, destinées à couvrir la perte probable qui en résultera. Conformément au règlement 2014-07 de l'ANC, ces dépréciations correspondent, en valeur actualisée, à l'ensemble des pertes prévisionnelles au titre des encours douteux ou douteux compromis.

Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux, déduction faite des flux déjà encaissés, et les flux prévisionnels. Leur estimation fait l'objet d'une approche statistique pour les catégories d'encours visées par les dispositions de l'article 2231-4 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Une approche statistique différenciée est retenue dès lors que des segments de l'encours douteux présentent des caractéristiques de récupération non similaires.

Pour la généralité des créances douteuses, les flux prévisionnels et leur étalement dans le temps sont déterminés sur la base d'une estimation du taux de passage en déchéance du terme des créances et d'une loi statistique de recouvrement après prononciation de la déchéance du terme. Ces flux sont actualisés au taux de rendement moyen des prêts sur 24 mois glissants.

Pour les créances restructurées dans le cadre de la législation afférente au surendettement, des

lois statistiques spécifiques de récupération après passage en douteux sont appliquées.

Par exception, les encours dont les caractéristiques conduisent à écarter une approche statistique font l'objet d'une estimation individuelle des pertes latentes. Les flux prévisionnels ne sont alors actualisés que si l'incidence de l'actualisation est significative.

Les dotations liées aux dépréciations des créances douteuses pour risque de non recouvrement sont enregistrées en coût du risque.

Les reprises de dépréciation liées à l'impact du temps sur l'actualisation sont inscrites en diminution du coût du risque.

Les intérêts et frais refacturés comptabilisés sur les créances douteuses sont intégralement provisionnés.

#### **PORTEFEUILLE DE TITRES**

Sont considérés comme titres, à revenus fixe ou variable les titres du marché interbancaire, les bons du trésor et autres titres de créances négociables émis en France ainsi que les instruments de même nature émis à l'étranger, valeurs mobilières émises en France ou à l'étranger, d'une manière générale, toutes les créances représentées par un titre négociable sur le marché. Ils sont répartis en titres de transaction, de placement ou d'investissement selon les objectifs de détention, les conditions de refinancement, les critères de décision de cession et la nature des gains obtenus.

À la clôture de l'exercice, le portefeuille de titres de la société comprend des titres de placement, des titres de transaction ainsi que des titres de participation et parts dans les entreprises liées. Socram Banque ne réalise pas d'activité spécialisée de gestion de portefeuille et de portefeuille de transaction.

#### ► **Titres de placement**

Ces titres ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction ni parmi les titres d'investissement.

Les titres de placement acquis à titre onéreux sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais d'achat. Ceux acquis à titre gratuit, par voie d'échange ou reçus à titre d'apport en nature sont comptabilisés à leur valeur vénale. Les surcotes ou décotes éventuelles sont étalées sur la durée résiduelle des titres.

Ils comprennent les titres suivants :

- SICAV souscrites afin de constituer le coussin de liquidité en lien avec le ratio de liquidité court terme (LCR).

À la clôture des comptes, ils sont évalués sur la base du dernier cours connu pour les titres cotés et sur la base de leur valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Les moins-values latentes, sont calculées ligne à ligne et donnent lieu à dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas prises en compte.

#### ► Titres de transaction

Dans cette catégorie, la société détient principalement des SICAV de trésorerie. Ils sont évalués sur la base du dernier cours connu à la clôture de l'exercice. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

#### ► Titres d'investissement

La société ne détient pas de titres d'investissement.

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées conformément à la réglementation sur les actifs.

Elles sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les composants d'une immobilisation pour lesquels des durées d'utilisations différentes sont constatées, sont immobilisés de façon distincte.

Les amortissements des immobilisations sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées d'utilisation attendues.

Les plus-values et les moins-values de cession sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « gains nets sur autres actifs immobilisés ».

### DETTES

#### ► Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit sont ventilées selon leur durée initiale et la nature de ces dettes.

Les intérêts courus sur ces dettes sont comptabilisés en résultat et portés en comptes de dettes rattachées.

#### ► Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par type de support. Elles concernent des titres de créances négociables et des titres obligataires.

Les primes et frais d'émission sont amortis à l'émission des opérations.

Les intérêts courus attachés à ces titres sont comptabilisés en résultat et portés en comptes de dettes rattachées.

#### ► Dettes subordonnées

Le poste concerne le fonds mutuel de garantie (note sur le bilan se rapportant aux dettes subordonnées).

### OPÉRATIONS DE COUVERTURE

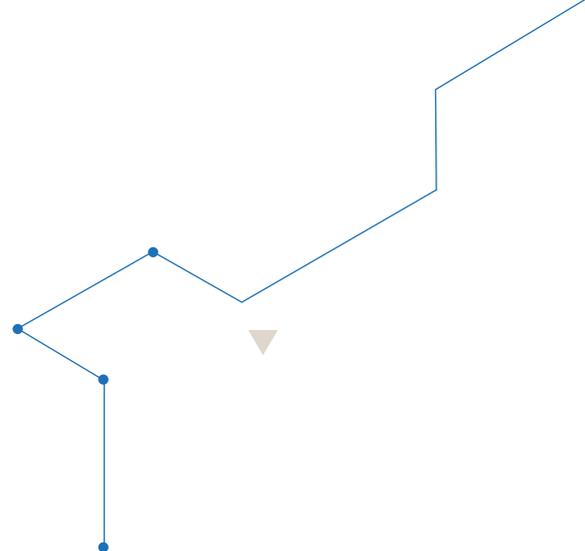
Les instruments financiers à terme correspondent à des instruments de taux d'intérêt à terme.

Dans tous les cas, Socram Banque intervient sur les marchés d'instruments financiers à terme dans une optique de couverture de sa marge financière.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture et affectés dès l'origine à un élément, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur l'élément couvert.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers de couverture et de gestion du risque global de taux sont inscrits au compte de résultat prorata temporis.

La valeur de marché des instruments financiers à terme, mentionnée en annexe (note sur les informations complémentaires se rapportant aux engagements sur instruments financiers à terme), résulte d'un calcul établi à partir de paramètres de valorisation de marché. Les valorisations sont déterminées en interne, elles sont cependant comparées avec les éléments de valorisation obtenus auprès des contreparties.



## NOTES SUR LE BILAN ACTIF

### ● OPÉRATIONS INTERBANCAIRES

Ce poste regroupe principalement les comptes de réserves à la Banque de France, les encours centralisés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'épargne, provenant de la collecte des livrets réglementés et les disponibilités bancaires.

DURÉE RÉSIDUELLE en K€	< 3 mois	3 mois < 6 mois	6 mois < 1 an	1 an < 5 ans	+ 5 ans	Total 2019	Total 2018
Caisse	0	0	0	0	0	0	0
Compte encaisse DAB	0	0	0	0	0	0	0
Banque de France réserves obligatoires	0	0	0	61 088	0	61 088	15 494
Encours centralisés	0	0	0	200 303	0	200 303	180 409
Valeurs non imputées	0	0	0	0	0	0	0
<b>Comptes et prêts</b>	<b>57 688</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>57 688</b>	<b>149 873</b>
Valeurs reçues en pension	0	0	0	0	0	0	0
Valeur brute	57 688	0	0	0	0	57 688	149 873
Dépréciation	0	0	0	0	0	0	0
Valeur nette	57 688	0	0	0	0	57 688	149 873
<b>TOTAL</b>	<b>57 688</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>261 391</b>	<b>0</b>	<b>319 078</b>	<b>345 776</b>

Les encours centralisés se sont accrus en lien avec l'augmentation des encours de Livret A, Livret de Développement Durable et Livret d'Épargne Populaire souscrits par la clientèle.

### ● OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Le montant des concours à la clientèle représente la totalité des crédits en cours, ainsi que les comptes débiteurs pour les activités Compte à vue et Épargne. Il s'élève à 1 315 718 K€ y compris les encours douteux, nets de provisions.

## VENTILATION DES CRÉANCES SELON LEUR DURÉE RÉSIDUELLE (EN K€)

DURÉE RÉSIDUELLE	< 3 mois	3 mois < 6 mois	6 mois < 1 an	1 an < 5 ans	+ 5 ans	Total 2019	Total 2018
Comptes ordinaires débiteurs	7 396	0	0	0	0	7 396	6 518
Crédits de trésorerie	132 934	111 721	202 543	750 829	85 542	1 283 569	1 393 191
Autres crédits à la clientèle	0	0	0	0	0	0	0
Encours douteux nets de provision	21 980	0	0	0	0	21 980	22 039
Créances rattachées	2 773	0	0	0	0	2 773	2 886
<b>TOTAL</b>	<b>165 083</b>	<b>111 721</b>	<b>202 543</b>	<b>750 829</b>	<b>85 542</b>	<b>1 315 718</b>	<b>1 424 634</b>

## CRÉANCES DOUTEUSES ACTIVITÉ CRÉDIT (EN K€)

	2019	2018
Encours sains hors créances rattachées	1 242 380	1 391 673
Encours douteux hors créances rattachées	56 139	56 829
Dont encours douteux compromis hors créances rattachées	41 808	41 928
Provisions pour dépréciation des créances y compris provision pour actualisation et décote Neiertz	34 474	35 294
Provision pour dépréciation des douteux compromis	28 666	29 113
<b>Taux de couverture</b>	<b>61,41 %</b>	<b>62,11 %</b>
<b>Encours global activité crédit</b>	<b>1 298 519</b>	<b>1 415 996</b>
<b>Taux d'encours douteux</b>	<b>4,32 %</b>	<b>4,01 %</b>
<b>Taux de provisionnement global (Provisions/Encours global)</b>	<b>2,65 %</b>	<b>2,49 %</b>

## CRÉANCES DOUTEUSES ACTIVITÉ BANQUE (EN K€)

	2019	2018
Encours sains hors créances rattachées	8 952	8 036
Encours douteux hors créances rattachées	2 866	2 392
Dont encours douteux compromis hors créances rattachées	0	0
Provisions pour dépréciation des créances	2 287	1 917
Taux de couverture	79,80 %	80,14 %
Encours global débiteur CAV / Epargne	9 700	8 661

● **OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES  
À REVENU FIXE (EN K€)**

Socram Banque a souscrit en fin 2013 des Obligations A Terme à taux fixe, afin de constituer partiellement le coussin de liquidité, les dernières sont arrivées à terme en 2018.

En K€	2019	2018
OAT	0	0
Créances rattachées	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

● **ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU  
VARIABLE (EN K€)**

Ce poste comprend notamment les SICAV. Une partie de ces titres sont éligibles dans les actifs liquides de haute qualité de niveau 1, pour le calcul du LCR.

En K€	2019	2018
SICAV éligibles au LCR	0	24 780
SICAV monétaires	0	96 045
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>120 825</b>

● **VALEURS IMMOBILISÉES**

**MODALITÉS D'AMORTISSEMENT**

	Mode d'amortissement	Durée
Logiciels et licences	Linéaire	4 ans
Agencements	Linéaire	4 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 ans
Gros Œuvre	Linéaire	60 ans
Façade Etanchéité	Linéaire	30 ans
Equipements Techniques	Linéaire	20 ans
Aménagements	Linéaire	10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	7 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	4 ans

### MOUVEMENTS DE L'EXERCICE (EN K€)

	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture	Amort. et Prov.	Montant net
Immobilisations incorporelles en cours	525	225	505	245	-	245
Certif. d'association	4	-	4	-	-	-
Logiciels	24 200	1 152	-	25 352	22 546	2 806
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>24 729</b>	<b>1 378</b>	<b>509</b>	<b>25 598</b>	<b>22 546</b>	<b>3 052</b>
Terrains	1 054	-	-	1 054	-	1 054
Constructions	9 575	-	-	9 575	4 879	4 695
Agencements	7 623	-	-	7 623	2 542	5 081
Matériel de transport	100	-	-	100	68	33
Mob. de bureau et Mat. informatique	3 220	244	-	3 464	3 149	315
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>21 571</b>	<b>244</b>	<b>-</b>	<b>21 816</b>	<b>10 638</b>	<b>11 178</b>
<b>Total général</b>	<b>46 301</b>	<b>1 622</b>	<b>509</b>	<b>47 414</b>	<b>33 184</b>	<b>14 230</b>

Les immobilisations incorporelles en cours concernent les demandes d'évolution des progiciels et les coûts de développement du Crédit Digital pour 898 K€.

#### ● AUTRES ACTIFS

En K€	2019	2018
Dépôt de garantie	1 832	2 182
Divers	4 835	4 759
<b>TOTAL</b>	<b>6 667</b>	<b>2 182</b>

#### ● COMPTES DE RÉGULARISATION

En K€	2019	2018
Remises à l'encaissement et autres instances	7 872	1 994
Charges ou produits constatés d'avance	375	584
Produits à recevoir sur IFT	12	22
Autres produits à recevoir	4 488	4 477
<b>TOTAL</b>	<b>12 747</b>	<b>7 077</b>

## NOTES SUR LE BILAN PASSIF

### • DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Ce poste représente les encours de refinancement obtenus d'établissements de crédit. En durée restante, la ventilation est la suivante (en K€) :

DURÉE RÉSIDUELLE	< 3 mois	3 mois < 6 mois	6 mois < 1 an	1 an < 5 ans	+ 5 ans	Total 2019	Total 2018
<b>Comptes et emprunts</b>	<b>11 233</b>	<b>79</b>	<b>79</b>	<b>79</b>	<b>1 282</b>	<b>12 750</b>	<b>12 894</b>
A vue	11 154	-	-	-	-	11 154	10 675
A terme	79	79	79	79	1 282	1 596	2 219
<b>Valeurs données en pension</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
A vue	-	-	-	-	-	-	-
A terme	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>11 233</b>	<b>79</b>	<b>79</b>	<b>79</b>	<b>1 282</b>	<b>12 750</b>	<b>12 894</b>

### • OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Cette rubrique augmente avec le développement des activités Compte à vue et Epargne, elle regroupe les éléments suivants :

En K€	2019	2018
<b>Comptes à vue</b>	<b>385 269</b>	<b>363 923</b>
<b>Comptes d'épargne</b>	<b>620 164</b>	<b>589 624</b>
Dont Compte Epargne logement	1 530	1 360
Dont Plan Epargne logement	12 193	12 067
<b>Dettes rattachées</b>	<b>81</b>	<b>97</b>
<b>Comptes d'instance</b>	<b>158</b>	<b>111</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 005 672</b>	<b>953 755</b>



● **DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE**

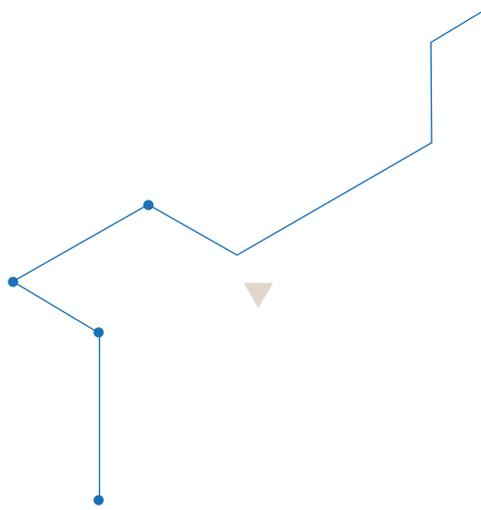
Ce poste regroupe essentiellement les opérations de refinancement de Socram Banque (titres de créances négociables et émissions obligataires liées à la titrisation).

En durée résiduelle, la ventilation des dettes représentées par un titre est la suivante, (en K€) :

DURÉE RÉSIDUELLE	< 3 mois	3 mois < 6 mois	6 mois < 1 an	1 an < 5 ans	+ 5 ans	Total 2019	Total 2018
<b>Titres négociables à terme</b>	-	-	<b>33 000</b>	<b>102 000</b>	-	<b>135 000</b>	<b>170 000</b>
<b>Emprunts obligataires</b>	<b>26 809</b>	<b>29 737</b>	<b>26 921</b>	<b>24 242</b>	<b>103 447</b>	<b>211 156</b>	<b>474 033</b>
Taux fixe	-	-	-	-	-	-	-
Taux variable	26 809	29 737	26 921	24 242	103 447	211 156	474 033
Taux révisable	-	-	-	-	-	-	-
<b>Dettes rattachées aux opérations sur titres</b>	- <b>14</b>	-	-	-	-	- <b>14</b>	- <b>5</b>
Intérêts courus sur titres négociables	- 14	-	-	-	-	- 14	- 10
Intérêts courus sur emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	5
<b>TOTAL</b>	<b>26 795</b>	<b>29 737</b>	<b>59 921</b>	<b>126 242</b>	<b>103 447</b>	<b>346 142</b>	<b>644 028</b>

● **AUTRES PASSIFS**

En K€	2019	2018
Etat	2 637	2 594
Personnel, organismes sociaux	3 881	3 394
Quote-part participants SEP	0	0
Remises à l'encaissement et autres instances	0	28
Autres charges à payer	10 649	10 434
Prime d'émission obligataire liée à la titrisation	633	1 510
Autres comptes de régularisation	1 038	3 630
Divers	4 439	3 785
<b>TOTAL</b>	<b>21 552</b>	<b>25 375</b>



### ● PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Les mouvements en suspens liés à l'activité Compte à vue avec plus de trois mois d'ancienneté font l'objet d'un provisionnement.

Les plans épargne-logement (PEL) sont des produits d'épargne proposés aux particuliers dont les caractéristiques sont définies par la loi de 1965 sur l'épargne-logement et les décrets pris en application de cette loi.

Le régime d'épargne-logement génère des

engagements de deux natures pour les établissements qui le commercialisent :

- l'engagement de devoir, dans le futur, accorder à la clientèle des crédits à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ;
- l'engagement de devoir rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL.

Les engagements présentant des conséquences potentiellement défavorables sont évalués pour chacune des générations de plans d'épargne-logement.

Les risques attachés à ces engagements sont couverts par une provision pour risques et charges inscrite en passif du bilan.

Une provision pour litiges a été constituée pour couvrir le risque sur des procédures en cours.

En K€	2019	2018
Comptes suspens activité bancaire	81	21
Provisions liées aux Plans Epargne Logement	603	279
Provisions pour litiges	200	213
<b>TOTAL</b>	<b>884</b>	<b>513</b>

### ● DETTES SUBORDONNÉES

Ce poste recouvre l'ensemble des souscriptions des emprunteurs au fonds mutuel de garantie, constitué entre tous les emprunteurs de Socram Banque.

Son fonctionnement et son contrôle sont décrits dans le règlement intérieur du Fonds Mutuel de Garantie des emprunteurs de Socram Banque.

La souscription au fonds de garantie demeure fixée à 2 % du crédit consenti. Elle alimente le « Fonds A ».

Avec l'entrée en vigueur du CRD IV, ce dernier n'est plus éligible dans le calcul des fonds propres réglementaires.

Le fonds de garantie A ainsi que les produits financiers issus de son placement, qui alimentent le « Fonds B », sont destinés à couvrir le risque d'irrecouvrabilité des créances des sociétaires défaillants.

### ÉVOLUTION DU DÉPÔT ET DU FONDS DE GARANTIE SUR L'EXERCICE

	Solde au 31/12/18	Sous-criptions	Remboursements	Capitalisation des produits	Utilisation par Socram	Utilisation	Rentrées sur créances	Solde au 31/12/19
Fonds A	52 152	8 991	-11 369	0	-623	0	0	49 151
Fonds B	10 317	0	0	467	0	-3 347	2 062	9 499
Réservation Fonds B	-9 285	0	0	0	0	736	0	-8 549
<b>TOTAL</b>	<b>53 184</b>	<b>8 991</b>	<b>-11 369</b>	<b>467</b>	<b>-623</b>	<b>-2 611</b>	<b>2 062</b>	<b>50 101</b>

Le fonds B fait l'objet d'une gestion par génération annuelle de prêts. À titre prudentiel et comme l'exercice précédent, la réservation du fonds B est limitée à 90 %.

● **CAPITAUX PROPRES HORS FRBG**

**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

En K€	Capital	Primes	Réserves Consolidées	Résultat net part de groupe	Capitaux propres consolidés part de groupe	Minoritaires	Capitaux propres consolidés de l'ensemble
<b>Situation au 31/12/2017</b>	<b>70 000</b>	<b>16 316</b>	<b>133 171</b>	<b>6 048</b>	<b>225 535</b>	<b>0</b>	<b>225 535</b>
Variation de capital							0
Distributions effectuées					0	0	0
Affectation du résultat de l'exercice précédent			4 260	-6 048	-1 788	0	-1 788
Résultat de l'exercice				7 070	7 070	0	7 070
<b>Situation au 31/12/2018</b>	<b>70 000</b>	<b>16 316</b>	<b>137 431</b>	<b>7 070</b>	<b>230 817</b>	<b>0</b>	<b>230 817</b>
Variation de capital			-1 566		-1 566	0	-1 566
Distributions effectuées				-3 500	-3 500	0	-3 500
Affectation du résultat de l'exercice précédent			3 570	-3 570	0	0	0
Résultat de l'exercice			3 570	5 586	5 586	0	5 586
<b>Situation au 31/12/2019</b>	<b>70 000</b>	<b>16 316</b>	<b>139 435</b>	<b>5 586</b>	<b>231 337</b>	<b>0</b>	<b>231 337</b>

Le capital est composé de 3 500 000 actions d'un montant nominal de 20 Euros.

Les primes d'émission proviennent de l'augmentation de capital effectuée en 1995 pour 1 761 K€ et des augmentations de capital effectuées en 1999 pour 14 555 K€.



## COMPTE DE RÉSULTAT

Un compte de résultat est établi par activité (Crédit consommation et Banque de détail), les charges directes sont affectées par activité, les charges indirectes sont ventilées en utilisant des clés de répartition.

La société en participation SEP MASC portant les activités Comptes à vue et Épargne bancaire ayant été dissoute le 31/12/2016, Socram Banque supporte l'intégralité du résultat de ces activités dans ses comptes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### ● CHARGES

#### INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES

Ce poste comprend toutes les sommes versées aux organismes bancaires au titre des opérations de trésorerie, des opérations interbancaires, des opérations sur titres, ainsi que les charges sur instruments de taux et de recouvrement.

En K€	2019	2018
Charges sur opérations de trésorerie	10 958	13 004
Charges sur opérations à la clientèle	10 121	11 026
Charges sur opérations sur titres	350	1 065
Charges sur prestations de services financiers	4 056	3 739
Charges diverses d'exploitation bancaire	987	480
<b>TOTAL</b>	<b>26 471</b>	<b>29 314</b>

### COMMISSIONS CONSTATÉES EN CHARGES

Elles se décomposent en :

En K€	2019	2018
Commissions sur opérations interbancaires	168	145
Commissions sur opérations de hors bilan	742	1 196
Commissions sur prestations de services financiers	169	203
Commissions sur opérations sur titres	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 079</b>	<b>1 544</b>

### CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Ce poste comprend :

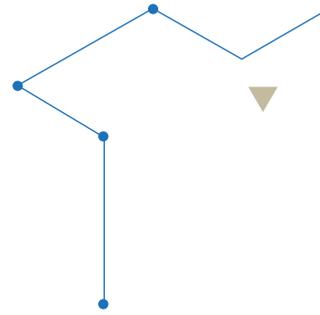
En K€	2019	2018
Charges externes	20 653	19 056
Impôts et taxes	728	776
Charges de personnel	16 937	18 433
<b>TOTAL</b>	<b>38 318</b>	<b>38 265</b>

### DOTATIONS AUX COMPTES D'AMORTISSEMENT

Elles correspondent à la dépréciation économique des immobilisations.

### COÛT DU RISQUE ACTIVITÉ CRÉDIT

En K€	2019	2018
Dotations nettes aux provisions	-1 222	-2 279
Passages en pertes	6 373	7 367
Rentrées sur créances amorties	-2 370	-2 250
Garantie des pertes Mutuelles	-57	-29
<b>Coût du risque avant Fonds de garantie B</b>	<b>2 724</b>	<b>2 809</b>
Recours à exercer sur Fonds B	736	369
Pertes imputées sur Fonds B	-3 347	-2 901
Rentrées sur créances transférées sur Fonds B	2 062	2 028
<b>Coût du risque</b>	<b>2 175</b>	<b>2 305</b>



### COÛT DU RISQUE ACTIVITÉ CAV/EPARGNE

En K€	2019	2018
Dotations nettes aux provisions	462	242
Passages en pertes	1 494	1 148
Rentrées sur créances amorties	-150	-131
<b>Coût du risque</b>	<b>1 806</b>	<b>1 259</b>

### CHARGES EXCEPTIONNELLES

Elles concernent principalement :

En K€	2019	2018
Provisions pour Risques et Charges	477	11
Divers	276	226
<b>TOTAL</b>	<b>753</b>	<b>237</b>

### IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

Les impôts sur les résultats regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Tous les passifs d'impôts différés sont pris en compte ; en revanche, les actifs d'impôts différés ne sont portés à l'actif du bilan que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts sont évalués en utilisant les taux d'impôts et les règles fiscales en vigueur à la clôture de l'exercice, lorsque ces textes ne prévoient pas d'évolution du taux ou des règles fiscales applicables.

### PREUVE D'IMPÔT (EN K€)

En K€	2019	2018
Résultat consolidé	5 586	7 070
Impôt comptabilisé	3 634	3 701
Résultat Consolidé avant impôt	9 221	10 771
Taux d'impôt applicable	31 %	32,02 %
<b>Impôt théorique</b>	<b>2 859</b>	<b>3 449</b>
Impact de la contribution sociale sur l'abattement de 760 K€	86	25
Crédit d'impôt famille	-21	20
Total des différences temporaires	89	0
Total des différences permanentes	222	149
Impact des différentiels de taux	399	15
Effet des autres éléments	0	43
<b>Total Impôt Théorique</b>	<b>3 634</b>	<b>3 701</b>
<b>Impôt comptabilisé</b>	<b>3 634</b>	<b>3 701</b>

### IMPÔT (IS)

En K€	Résultat	Impôt sur les sociétés
Résultat d'exploitation	9 406	3 670
Gains/pertes sur actifs immobilisés	0	0
Résultat exceptionnel	-185	-36
Résultat avant IS	9 221	3 634

## RÉPARTITION IMPÔT COURANT ET DIFFÉRÉ

En K€	2019	2018
<b>Actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>3 634</b>	<b>3 701</b>
Impôts courants	3 529	3 995
Impôts différés	105	0
<b>Passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Impôts courants	0	0
Impôts différés	0	294

## ● PRODUITS

### INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS

Ils se décomposent en :

En K€	2019	2018
Produits sur opérations de trésorerie	12 500	13 799
Produits sur opérations à la clientèle	51 975	55 106
Produits de placements	941	1 591
Produits sur moyens de paiement	853	916
<b>TOTAL</b>	<b>66 269</b>	<b>71 412</b>

### COMMISSIONS PRODUITS

Elles se décomposent en :

En K€	2019	2018
Commissions sur opérations interbancaires	-17	-7
Commissions sur opérations à la clientèle	12 474	11 763
Commissions sur prestations de services financiers	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>12 457</b>	<b>11 756</b>

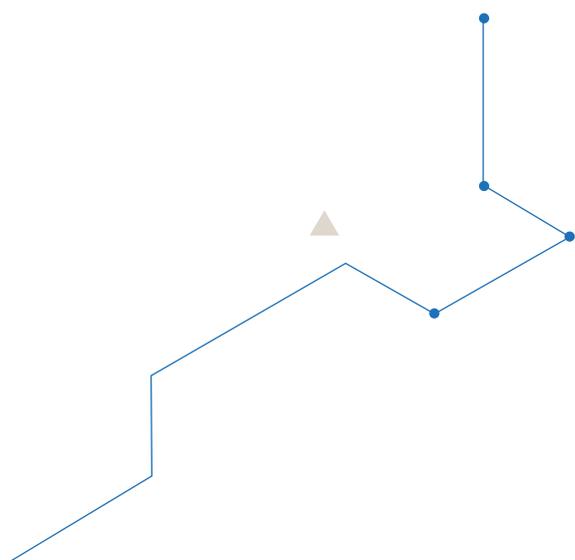
### AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

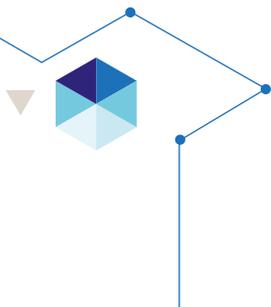
Ils concernent :

En K€	2019	2018
Commissions d'apport assurance	2 678	2 540
<b>TOTAL</b>	<b>2 678</b>	<b>2 540</b>

### PRODUITS EXCEPTIONNELS

En K€	2019	2018
Divers	184	170
<b>TOTAL</b>	<b>184</b>	<b>170</b>





## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### ● ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

**Les opérations sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt**, destinées à réduire l'exposition globale de l'établissement au risque de taux n'ont pas à figurer dans les postes de hors bilan.

À titre d'information, les contrats non dénoués, sont regroupés en deux catégories :

- ▶ Les swaps payeurs taux fixe, destinés à couvrir les impasses futures à taux fixe par bande de maturité.
- ▶ Les swaps payeurs taux variable destinés à couvrir le risque attaché aux swaps des opérations de titrisation, ces derniers étant annulés dans la consolidation du FCT Titrisocram.

Positions conditionnelles en K€	TOTAL	Moins d'un an	de 1 à 5 ans
SWAPS payeurs taux fixe liés aux titrisations	0	0	0
Autres SWAPS payeurs taux fixe	215 449	95 122	120 327
<b>TOTAL</b>	<b>215 449</b>	<b>95 122</b>	<b>120 327</b>

Compte tenu de la baisse des taux courts depuis leur conclusion, la valorisation des SWAP en valeur de marché à la clôture de l'exercice fait ressortir une moins-value latente de 449 K€.

Dans le cas d'une valorisation négative des swaps de couverture conclus dans le cadre des opérations de titrisation, Socram Banque s'est engagée, par la signature d'annexes de remise en garantie, à apporter des liquidités à hauteur de cette valorisation.

Au 31 décembre 2019, cette somme est de 830 K€.

- **CRÉANCES GARANTIES  
PAR DES SÛRETÉS RÉELLES**

À titre de garantie, Socram Banque procède sur certains contrats de crédit :

- ▶ à la prise de gage sur véhicules automobiles,
- ▶ au nantissement des licences de taxis.

- **CONTRAT D'ASSURANCE SUR LE RISQUE CRÉDIT  
ATTACHÉ AUX LICENCES TAXIS**

Le risque d'insolvabilité des dossiers de financement des licences de taxi, octroyés depuis le 1<sup>er</sup> mai 2008, est garanti par un contrat d'assurance-crédit sur la totalité de leurs encours. Ce risque portant sur les 8 premières années et les 2 dernières années de ces financements est garanti selon des procédures prévues dans ledit contrat.

- **RÉSULTAT PAR ACTION**

En l'absence d'actions propres, d'options de souscription ou d'achat d'actions émises par le Groupe, le résultat par action est calculé en divisant le résultat par le nombre d'actions en circulation.

- **HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
TOUTES TAXES COMPRISES**

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes est le suivant (en K€) :

	Groupe Y	PWC
Mission légale d'audit des comptes sociaux et consolidés	58	78
Missions spécifiques	4	10

- **INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE**

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite s'élèvent à la clôture de l'exercice à la somme de 951 K€.

Cet engagement est couvert par un contrat d'assurance souscrit auprès de Mutavie.



● **RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU TITRE DE L'EXERCICE**

Le total des jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration s'élève à 65 K€.

Le total des rémunérations allouées aux membres de l'organe de Direction s'établit à 550 K€.

● **EFFECTIFS MOYENS PAR CATÉGORIE**

	2019	2018
Cadre	70	77
Non Cadre	159	170

● **TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES**

Au cours de l'exercice, il n'a pas été mis en place de transactions significatives avec des parties liées, qui ne seraient pas conclues à des conditions normales de marché.

● **ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE**

Un changement de Directeur Général est survenu le 1<sup>er</sup> février 2020.

Un nouveau Directeur Général a été nommé par le Conseil d'administration du 26 mars 2020 avec effet au 30 mars 2020.

Macif a décidé d'arrêter la commercialisation des comptes à vue à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020.

Lors du Conseil d'administration du 26 mars une nouvelle trajectoire économique (Budget 2020 et PMT révisés 2021-2024) déterminée avec cette hypothèse a été présentée et arrêtée sous réserve de cette décision.

Ce nouveau plan d'affaires assure la continuité d'exploitation de la Banque sur cet horizon : l'érosion du Produit Net Bancaire sur cette ligne d'activité étant en partie compensée par l'augmentation

attendue du Produit Net Bancaire de l'activité crédit ; les charges d'exploitation étant stables sur la période 2021-2024 et le coût du risque de l'activité compte à vue en diminution.

La baisse des dépôts, estimée à 180 M€ sur la période 2019-2024, sera compensée par un recours au marché (émission de titres de taux) pour assurer le refinancement de l'activité Crédit.

L'épidémie de pneumonie virale du Covid 19, qui s'étend notamment à l'Europe à partir de la Chine depuis janvier mais dont on ignore encore l'ampleur et la durée, fait peser un risque de retournement sévère. En particulier, les restrictions à la mobilité dans les zones touchées, l'impact manifeste sur les chaînes de valeur de l'interruption économique prolongée dans les zones impactées et la diffusion de la crise sanitaire au secteur des services (recettes touristiques, transport aérien, ventes locales...) devraient se traduire par un affaissement de la conjoncture au moins au premier semestre 2020.

Socram Banque s'attend à des impacts sur ses revenus, ainsi que sur son coût du risque et donc sur son résultat. L'ampleur et la durée de ces impacts sont impossibles à déterminer à ce stade.

La notation long terme de Socram Banque par l'agence Standard & Poor's a été abaissée le 10 avril 2020 à BBB, la notation court terme reste fixée à A-2.



# Rapport des CAC sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

## OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Socram Banque relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 15 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

## FONDEMENT DE L'OPINION

### ● RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### ● INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le

respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## POINT CLÉ DE L'AUDIT : DÉPRÉCIATIONS AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT DES CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE PORTANT SUR LES CRÉDITS À LA CONSOMMATION

Risque identifié	Notre approche d'audit
<p>Les dépréciations des créanciers sur la clientèle portant sur les crédits à la consommation s'élèvent à 34,5 millions d'euros au 31 décembre 2019 dans les comptes consolidés.</p> <p>Les créances douteuses font l'objet d'une dépréciation dont le montant est évalué à l'aide d'un modèle statistique qui, à partir des données historiques de recouvrement sur des portefeuilles de créances homogènes, détermine les flux futurs attendus de ces créances tel qu'indiqué dans la note 4.3.1 des annexes aux comptes consolidés.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des dépréciations sur créances douteuses sur la clientèle constitue un point clé de l'audit étant donné que les crédits octroyés à la clientèle représentent une part significative du bilan mais également de la sensibilité du montant des dépréciations aux hypothèses appliquées dans le modèle statistique précité.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par la direction pour déterminer les dépréciations sur les créances douteuses sur la clientèle.</p> <p>Nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Pris connaissance des procédures de contrôle interne afférent au processus de calcul des dépréciations de ces créances ;</li><li>- Testé avec l'aide de nos spécialistes les données utilisées pour alimenter ces modèles sous-tendant les dépréciations de ces créances ;</li><li>- Procédé à des recalculs indépendants de certains taux de provisionnement avec l'aide de nos spécialistes ;</li><li>- Examiné les données et des hypothèses utilisées par la direction pour la détermination des dépréciations de ces créances.</li></ul>

### VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 15 avril 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur

sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

#### ● DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Socram Banque par votre assemblée générale du 13 mai 2004 pour le cabinet Groupe Y Audit et du 5 mai 2010 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2019, le cabinet Groupe Y Audit était dans la 16<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 10<sup>ème</sup> année sans interruption..

### **RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS**

#### **● OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent

pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### ● **RAPPORT AU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES**

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit [ou autre terminologie retenue par la société] des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Niort, le 4 mai 2020

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Groupe Y Audit

Nicolas WILFART

Nicolas Wilfart



Pierre Froidure

# Résolutions

## Projet de résolutions

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 19 MAI 2020

#### ● PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration au titre de l'exercice 2019, et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels sociaux dudit exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

#### ● DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration au titre de l'exercice 2019, et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels consolidés dudit exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

#### ● TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, conformément aux propositions du Conseil d'administration, décide que le résultat de l'exercice 2019 sera affecté de la façon suivante :

Bénéfice net de l'exercice	4 826 933,58€
Report à nouveau créditeur	703 196,32€
	<b>5 530 129,90€</b>

Conformément à la demande du 30 mars 2020 de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution de ne verser aucun dividende pour l'exercice 2019, nous vous proposons d'affecter cette somme de la façon suivante :

Dividendes à hauteur de 0 € par action	0€
Report à nouveau créditeur	<b>5 530 129,90€</b>

Nous vous rappelons en outre qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

Année	2016	2017	2018
Dividende par action	1,30€	0,50€	1,00€

- **QUATRIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées à l'article L225-38 du Code de commerce, approuve et ratifie les autorisations données par le Conseil d'administration.

- **CINQUIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée générale donne quitus au Conseil d'administration pour sa gestion au titre de l'année 2019.

- **SIXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée générale décide de fixer à 84 000€ le montant maximal des jetons de présence à allouer au Conseil au titre de l'exercice en cours.

- **SEPTIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée générale, en application de l'article 16 des statuts, ratifie la nomination de Monsieur Rémi Cerdan en qualité d'administrateur faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration en date du 22 janvier 2020, en remplacement de Monsieur Alain Montarant, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui se réunira en 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

- **HUITIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée générale, en application de l'article 16 des statuts, renouvelle, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025, le mandat d'administrateur d'AGPM Assurances.

- **NEUVIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée générale émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, aux dirigeants effectifs prévus à l'article L511-13 du Code monétaire et financier et aux catégories de personnel telles qu'énumérées par l'article L511-71 du Code monétaire et financier, s'élevant à 741 625,78€.

- **DIXIÈME RÉOLUTION**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée générale pour l'accomplissement des formalités légales.



S.A. AU CAPITAL DE 70 000 000 € - RCS NIORT 682 014 865  
SIÈGE SOCIAL : 2 RUE DU 24 FÉVRIER  
CS 90 000 - 79092 NIORT CEDEX 9

TÉL : 05 49 77 49 77 - FAX : 05 49 09 09 01  
[www.socrambanque.fr](http://www.socrambanque.fr)